

Marx suspend l'étude d'un article de Loi qui aurait interdit les attaques contre les croyances religieuses

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le ministre de la Justice Herbert Marx vient d'accepter de suspendre l'étude d'un article de loi qui aurait interdit des attaques contre les croyances religieuses au Québec.

Des organismes s'étaient joints à l'opposition péquiste pour dénoncer cette modification à la loi qui aurait, croit-on, restreint la liberté d'expression de ceux qui veulent critiquer une religion ou une croyance religieuse.

L'article litigieux était contenu dans un projet de loi actuellement soumis à l'Assemblée nationale et visant à harmoniser plusieurs lois existantes avec la Charte des droits et libertés de la personne.

Le texte controversé, s'il était adopté, interdirait « des attaques outrageantes ou injurieuses contre le culte d'une profession religieuse ou les croyances religieuses d'une partie quelconque de la population du Québec ».

Il interdirait également « la distribution de publications contenant de telles attaques ou la diffusion par quelque moyen de communication que ce soit de telles attaques si ces attaques sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ».

Censure

« Des écrivains m'ont saisi des craintes que leur inspire cet article de loi, parce qu'il permet la censure de plusieurs oeuvres déjà écrites ou à venir », a commenté le député péquiste de Mercier, Gérald Godin, lui-même écrivain et poète.

M. Godin a affirmé que l'article ainsi rédigé pourrait aller jusqu'à interdire certaines grandes oeuvres comme celles de l'écrivain français du XVI^e siècle François Rabelais, qui ironise maintes fois à l'endroit de la religion, ou même celle de Don Quichotte de l'espagnol Miguel Cervantes.

Pour un autre péquiste, Claude Filion, député de Taillon, il existe déjà suffisamment de balises dans le Code criminel ou dans la Loi sur la littérature haineuse pour protéger les croyances religieuses contre les attaques outrageantes ou injurieuses.

Selon M. Godin, des « guerres de religion » ont déjà eu lieu au Québec et il importait alors de protéger « la religion catholique contre les attaques des charlatans de l'époque ».

Mais cette époque est révolue



Herbert Marx

et il faut maintenant permettre, dans un cadre de liberté d'expression, de critiquer une religion ou un culte, croit le député de Mercier.

Le Réseau d'action et d'information des femmes, le RAIF, a également dénoncé l'article de loi, estimant qu'on pourrait ainsi « porter une atteinte directe à la liberté d'expression et à l'esprit critique essentiel pour nous libérer des systèmes religieux dont l'impact est catastrophique pour les droits des femmes ».

Le RAIF s'était signalé en 1984 en critiquant avec force la visite du pape Jean-Paul II au Québec et dénonçant le rôle « effacé » que l'Eglise catholique réserve aux femmes.

Marx

Le proposeur de l'article de loi, le ministre de la Justice Herbert Marx, s'est engagé à en suspendre l'étude.

« Je ne veux pas que les gens pensent qu'on est en train de restreindre la liberté d'expression par cette loi, a-t-il dit. Il n'est nullement dans notre intention de restreindre quelque droit que ce soit. Ce que nous voulons faire a été mal compris ».

En conséquence, le ministre a accepté de suspendre l'adoption de l'article en attendant que les juristes du gouvernement trouvent une meilleure formulation au texte.

Le gouvernement Bourassa veut créer un Conseil permanent de la jeunesse

Il s'agit d'un projet majeur de la présente session parlementaire et « une des premières priorités » de l'administration

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Les organismes intéressés au dossier jeunesse ont jusqu'à cet après-midi pour produire leur mémoire en vue de la création d'un Conseil permanent de la jeunesse.

Bien que la création du supra-organisme soit passée presque inaperçue dans la foulée des projets de loi déposés récemment, il s'agit pour le gouvernement Bourassa d'un des projets majeurs de la présente session parlementaire, confiait récemment le leader du gouvernement Michel Gratton.

La création du Conseil permanent de la jeunesse est d'ailleurs l'une des grands engagements électoraux du premier ministre Bourassa, qui promettait en novembre 1985 de faire de la jeunesse « une des premières priorités » de son administration.

Mandat

Le Conseil permanent de la jeunesse sera chargé de conseiller le gouvernement et le premier ministre lui-même sur toute question relative à la jeunesse: aide sociale aux moins de 30 ans, frais de scolarité, prêts et bourses, programmes d'emplois, loisirs, reconnaissance des organismes de jeunes, etc.

L'organisme sera aussi appelé à fournir de l'information au pu-

blic sur la jeunesse: statistiques sur le chômage, statut légal du jeune face aux parents, débouchés d'emploi, ressources pour jeunes en difficultés, etc.

Le Conseil permanent servira également d'intermédiaire entre les 500 organismes de jeunes et le gouvernement. Il devra entendre les requêtes et les suggestions de ces groupes sur toute question relative à la jeunesse.

L'organisme aura aussi le pouvoir d'effectuer des études et recherches sur tout sujet qu'il jugera à propos.

L'organisme est toutefois loin d'être déjà fonctionnel. Il n'existe de fait qu'à l'état d'ébauche sur papier et dans le discours du gouvernement Bourassa.

La commission parlementaire des institutions devra auparavant étudier le projet de loi 104 créant le Conseil permanent de la jeunesse. Les organismes intéressés à lui soumettre un mémoire ont jusqu'à 16h00 aujourd'hui pour produire leur document.

Processus complexe

La complexité du processus de sélection des membres du conseil est digne du système électoral américain.

Le premier ministre Bourassa a déjà indiqué qu'il voulait ainsi assurer « une grande autonomie » au conseil, dans l'exercice de ses fonctions. En procédant par élection, on évite les accusations poli-

tiques de partisanerie politique.

Le Conseil permanent de la jeunesse sera constitué de 11 membres, élus par un « collège électoral » formé de 40 personnes.

Ces 40 « électeurs » seront eux-mêmes désignés par le premier ministre à partir d'une liste plus considérable de candidats.

Pour soumettre sa candidature, toute personne devra être âgée de 15 à 30 ans. Sa candidature devra être appuyée d'au moins trois organismes de jeunes provenant d'au moins deux secteurs d'activités distincts (environnement, loisirs, éducation, maison de jeunes, etc.).

Le président du conseil sera nommé par le premier ministre, parmi les 11 élus. Les deux vice-présidents seront choisis parmi les 11 élus. Seuls ces trois postes seront rémunérés.

Peu d'enthousiasme

C'est peut-être ce qui explique d'ailleurs le peu d'enthousiasme suscité par la commission parlementaire auprès des organismes de jeunes.

Vendredi, le Secrétariat des commissions parlementaires n'avait reçu que 20 mémoires. Or il existe plus de 500 organismes de jeunes recensés, sans compter les groupes qui indirectement sont intéressés à la question jeunesse.

Le 3 novembre, un délai supplémentaire de deux semaines

avait été accordé aux organismes désireux de produire un mémoire.

D'après les premières informations, le Conseil permanent de la jeunesse ne jouirait que d'un budget de \$1 million.

De plus, il risque de s'affronter avec le Secrétariat à la jeunesse, de qui il doublerait partiellement le mandat. La vocation des deux organismes n'est pas clairement délimitée.

Société d'investissement

Un troisième organisme relié à la jeunesse doit aussi voir le jour prochainement, la Société d'investissement jeunesse.

L'idée avait été lancée par le chef péquiste Pierre Marc Johnson, en campagne électorale l'an dernier. Le premier ministre Bourassa avait accepté de reprendre le flambeau.

Il s'agirait cette fois d'un fonds privé, auquel participeraient des hommes d'affaires reconnus. On a déjà mentionné les noms de Paul Desmarais, Pierre Péladeau, Bernard Lamarre, Serge Saucier, Laurent Beaudoin, Pierre Laurin, Roland Giroux et André Bisson.

Le fonds de la Société d'investissement jeunesse servirait à aider techniquement et financièrement des jeunes désireux de se lancer en affaires.

Ce second projet devrait aussi théoriquement être adopté avant la fin de la session, le 19 décembre.

Chrétien reste toujours muet sur son éventuel retour en politique

Il assistera au congrès du PLC si ses affaires ne le retiennent pas ailleurs

d'après Canadian Press
TORONTO

Jean Chrétien, qui attend toujours en coulisses pendant que le leader libéral John Turner fait son petit numéro en scène, s'est produit en public hier, mais a refusé de faire des commentaires sur ses aspirations politiques personnelles.

L'ex-ministre du cabinet libéral a offert aux 500 participants à un banquet italien-canadien, un de ces discours enflammés qui ont toujours fait sa renommée.

Mais en entrevue, il a maintenu un silence complet sur la controverse entourant le congrès du parti qui se déroulera à la fin du mois.

Turner tente présentement de « sauver sa vie politique » alors que l'ex-ministre Marc Lalonde et le chef des révisionnistes québécois, Jacques Corriveau, remettent son leadership en question.

Aux journalistes qui se pressaient autour de lui, Chrétien s'est contenté de dire qu'il « s'était imposé un silence complet ».

Chrétien, qui pratique maintenant le droit à Ottawa, a toutefois avoué qu'il assisterait au congrès du PLC « si ses affaires ne le retenaient pas ailleurs ».

Quand on lui a demandé s'il voterait en faveur d'une révision du leadership, il a répondu: « Je ne suis ni hésitant ni décidé, je ne réponds pas ».

« Il est très difficile pour M. Chrétien de garder le silence, mais il affiche enfin un



Jean Chrétien

John Turner

peu de discipline personnelle pour faire changement », a-t-il lancé.

Mme Bégin se tait, elle aussi

L'ex-ministre de la Santé et du Bien-Être social sous le gouvernement Trudeau, Mme Monique Bégin, refuse pour sa part de faire des commentaires sur la question du leadership de John Turner.

Mme Bégin était la conférencière invitée hier à un brunch de l'Association libérale fédérale du comté de Saint-Léonard-Anjou, dans l'Est de Montréal.

Elle a déclaré devant les 200 militants et les journalistes présents qu'elle ne parlerait pas de John Turner, Marc Lalonde ou Jean Chrétien.

L'ex-ministre a aussi refusé d'informer ou de confirmer les rumeurs voulant qu'elle donne publiquement son appui à John Turner lors d'une conférence de presse aujourd'hui à Ottawa.

Le suspense continue au sein du Parti libéral du Canada où les éléments anti-Turner continuent de demander à leur chef de mettre son leadership en jeu lors du prochain congrès qui se tiendra à la fin du mois. Les révisionnistes courtisent l'ancien député de Saint-Maurice, Jean Chrétien, lequel, pour le moment du moins, continue de faire la sourde oreille.

SONDAGE GALLUP

Priorité au chômage

Trois Canadiens sur cinq continuent de croire que le gouvernement fédéral devrait accorder la priorité à la lutte au chômage au Canada. Seulement environ un tiers (35 p. cent) disent que l'accent devrait plutôt être mis sur la réduction du déficit.

Alors que l'inquiétude provoquée par le chômage a diminué légèrement dans la dernière année — passant de 66 p. cent en août 1985 à 61 p. cent aujourd'hui —, il n'en demeure pas moins que ce problème demeure la priorité dans toutes les régions du pays. Les résidents des provinces atlantiques affichent le plus haut degré de préoccupation alors que les Ontariens viennent au dernier rang.

Les partisans de l'actuel gouvernement conservateur ou de l'opposition libérale sont toutefois moins enclins à accorder la priorité à la création d'emplois que les électeurs qui appuient le Nouveau parti démocratique.

Alors que l'opinion des conservateurs ou des néo-démocrates a relativement peu changé durant la dernière année, ceux qui penchent en faveur des libéraux semblaient alors beaucoup plus intéressés à la création d'emplois (71 p. cent contre 57 p. cent actuellement).

Voici la question qui fut posée: On a beaucoup parlé ces derniers temps des dépenses du gouvernement et du niveau de chômage. Selon vous, quelle devrait être la priorité du gouvernement d'Ottawa — équilibrer le budget ou réduire le chômage?

Les résultats ont été compilés à la suite d'entrevues personnelles réalisées à domicile auprès 1 036 adultes, de 18 ans et plus. Ces entrevues se sont déroulées entre le 6 et le 8 novembre 1986. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à quatre p. cent près dans 19 cas sur 20.

	Réduire le chômage	Équilibrer le budget	Pas d'opinion
National	61%	35%	4%
— nov. 1986	61%	35%	4%
— août 1985	66%	29%	5%
Par région-aujourd'hui			
Atlantique	68	30	2
Québec	59	35	6
Ontario	58	39	3
Prairies	65	31	3
Colombie-britannique	63	34	3
Préférence par parti — aujourd'hui			
Conservateur	53	45	3
Libéral	57	40	3
Néo-démocrate	74	25	1
Pas d'opinion	64	30	7

À noter que le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 à cause de l'élimination des fractions.

JEAN-PAUL BURY
de la Presse Canadienne
PARIS

Le premier Grand prix de la francophonie, qui sera décerné jeudi prochain par l'Académie française, sera en fait un prix « canado-canadien ».

Après la dotation initiale du prix, pour un montant de \$400 000, effectuée en février dernier au nom du Canada par le premier ministre Brian Mulroney, seuls deux autres dons, ceux des présidents des deux compagnies canadiennes, Lavalin et Power Corporation, sont venus enrichir la mise de fonds.

En effet, MM. Bernard Lamarre et Paul Desmarais, qui ont remis \$100 000 chacun au secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Maurice Druon, le 16 octobre dernier, n'ont pas été imités,

pas plus d'ailleurs que le gouvernement canadien.

Pourtant, en février dernier, lors de la donation fédérale à l'Académie française, sitôt après la tenue du premier Sommet francophone, le premier ministre Mulroney avait exprimé le souhait que d'autres États, gouvernements, groupements, organismes, entreprises, personnes physiques ou morales viennent joindre leur propre contribution à cette donation initiale dont les revenus doivent doter le grand prix attribué à chaque année. Force est de constater aujourd'hui qu'il n'a pas été entendu.

Ce prix, que l'on présentait comme le Nobel littéraire de la francophonie, n'est donc financé pour l'heure que par les \$600 000 canadiens, même si, pour la première année, la vieille dame du quai Conti — l'Académie française

se célébrant cette année ses 350 ans d'existence — s'est sentie le devoir de ne pas entamer la mise de fonds canadienne et de puiser dans ses propres deniers pour récompenser le premier lauréat.

Participation

De fait, l'Académie versera la coquette somme de 400 000 F (environ \$85 000) à l'heureux et premier élu, jeudi prochain.

« L'Académie française souhaite marquer ainsi l'importance de ce Grand prix de la francophonie, promis à un grand développement, en faisant une première et riche dotation », affirme M. Laurent Personne, proche collaborateur du secrétaire perpétuel. Mais derrière les souhaits, il ne fait aucun doute que l'Académie française a dû se résoudre à puiser dans son bas de laine pour pallier la défection du gouvernement

français qui n'a pas encore versé un sou.

Au secrétariat d'État à la francophonie, on assure pourtant que la France fera bien un don l'année prochaine, sur le budget 1987, ou tout au moins que le gouvernement incitera quelques grands industriels français à suivre l'exemple de MM. Lamarre et Desmarais.

« En fait, affirme l'un des conseillers du ministre de la Francophonie, Mme Lucette Michaux-Chevry, interrogée par la Presse Canadienne, c'est le Canada qui a pris l'initiative de faire ce don, pour la création d'un Grand prix de la francophonie. »

Le Canada l'a fait sans concertation et il est certain qu'il se retrouve aujourd'hui un petit peu seul. On sent bien que Paris, sans l'avouer, a le sentiment de se faire forcer la main par Ottawa.

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président éditeurMichel Roy
éditeur adjointClaude Gravel
directeur de l'informationJean-Guy Dubuc
éditorialiste en chef

Éditorial

Les défis de la Commission Rochon

La Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux a annoncé, la semaine dernière, que la discussion sur les hypothèses de solutions qu'elle entend proposer sera publique. Du même souffle, elle a invité la population à y participer.

Selon son président, le Dr Jean Rochon, jusqu'à récemment doyen de la Faculté de médecine de l'université Laval, c'est au plus tard en février prochain que seront connues ces hypothèses.

La consultation publique qui s'ensuivra permettra, espérait-il, de dégager les critères des choix en fonction des besoins de la population et des objectifs des services de santé et des services sociaux.

Lors de la première phase de consultation, la Commission Rochon a tenu 460 séances de travail, rencontré 3000 personnes représentant 1000 groupes ou institutions différents, effectué 100 visites en région et tenu 19 assemblées publiques qui ont attiré quelque 2000 personnes. Bref, quelque 6000 personnes auront contribué, par leurs commentaires, à l'élaboration des hypothèses qui seront ainsi soumises à la discussion.

Lors d'une rencontre avec la presse, la semaine dernière, M. Rochon a donné un avant-goût de certaines de ces « hypothèses ».

Par exemple, a-t-il dit, la commission songe à recommander au gouvernement d'imposer aux mieux nantis un effort supplémentaire pour le financement du réseau public québécois. Du même souffle, il a fermement écarté la perspective que la commission puisse prôner une quelconque forme de privatisation généralisée des institutions du réseau. Mais il a admis que la contribution des ressources privées et alternatives ne serait pas minimisée pour autant et qu'on en parlera donc dans les diverses hypothèses proposées.

Au cours de la tournée publique de la commission, au printemps dernier, nul n'avait prêché une privatisation généralisée, ni même remis en cause les caractères universel, accessible et public du réseau québécois.

M. Rochon a d'ailleurs rappelé que le mandat de la commission n'est pas de remettre en cause le système mais de voir comment améliorer son financement et son fonctionnement tout en poursuivant ses objectifs.

La poursuite des objectifs actuels du système et l'éventualité d'une hausse des cotisations sociales des contribuables à revenus élevés constituent les deux seules idées maîtresses des « hypothèses » qui seront soumises en février et que M. Rochon a bien voulu dévoiler.

Il faut espérer que le climat tendu de relations de travail qui règne dans les hôpitaux présentement aura le temps de s'assainir d'ici le printemps prochain. Il serait dommage, en effet, que la consultation publique projetée n'ait pas le succès souhaité.

Les « hypothèses » que soumettra la Commission Rochon à la collectivité québécoise engageront son avenir dans l'un des champs les plus importants de la société. Elles mériteront une étude attentive de la part de tous les intervenants.

Pour que cela soit possible, il est essentiel que leur attention ne soit pas retenue ailleurs par des problèmes de cohabitation quotidienne au sein des diverses institutions du réseau des Affaires sociales.

Pierre VENNAT

Le fléau de l'abondance

Si les agriculteurs canadiens peuvent se féliciter de leur récolte record de 31 millions de tonnes de blé, ils doivent aussi se demander comment ils parviendront à vendre cette abondance et rentrer dans leurs frais.

Le Canada n'est pas seul à connaître une bonne récolte. Parmi les plus importants producteurs, l'Union soviétique, la Chine et la Communauté européenne rapportent une production beaucoup plus forte que l'année dernière. Seuls les États-Unis ont diminué leur production. Selon le département américain de l'Agriculture, la production mondiale de blé dépassera le record établi en 1984-85. Trois excellentes années de suite ont créé des stocks mondiaux records qui pèseront sur les prix et empêcheront l'écoulement de la production.

Les agriculteurs de l'Ouest souffriront de cette surproduction de deux façons: ils vendront vraisemblablement moins à l'Union soviétique et à la Chine, leurs deux clients les plus importants, et ils seront plus que jamais menacés par la guerre commerciale entre les États-Unis et la Communauté européenne.

Comment leur venir en aide? Car il est bien entendu que nous ne pouvons pas assister passivement à la déconfiture financière de beaucoup d'agriculteurs à la suite de ce « fléau » de l'abondance: Ottawa a un programme de prêts aux agriculteurs endettés de quelque \$700 millions. Ce programme leur permet de souffler mais non de sortir de leur endettement excessif. Pour assainir leurs finances, ils doivent pouvoir compter sur un marché plus sain et non sur des termes plus cléments sur leurs dettes.

Le Conseil économique du Canada écarte le recours à des subventions à l'exportation car il estime que c'est une fautive solution qui pourrait inciter nos concurrents à faire des représailles. Il préconise plutôt de maintenir l'avantage comparatif obtenu par la chute du dollar canadien en améliorant la productivité.

Cette solution est essentiellement saine et économique; mais elle n'est qu'un coup d'épée dans l'eau dans les conditions actuelles du marché mondial. En effet, une augmentation de la productivité est généralement accompagnée d'une augmentation de la production et une hausse de production est sûrement la dernière chose dont le monde a besoin. Il est vraisemblable que le Canada puisse augmenter sa part du marché mondial en devenant plus efficace si ses concurrents utilisent des subterfuges financiers pour parvenir au même but.

L'avenir des producteurs de blé dépend donc d'un retour à des politiques commerciales plus raisonnables de la part de nos concurrents. Le Canada n'est pas le seul pays qui est dans une situation aussi navrante; plusieurs pays, dont l'Australie, l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et la Thaïlande, se sont associés à lui pour faire pression sur les États-Unis et les pays européens pour qu'ils abandonnent ces pratiques insensées. Mais c'est peine perdue: les gouvernements écouteront toujours plus volontiers les agriculteurs-électeurs du Kansas, des Flandres ou de Scanie que la voix de la raison qui, elle, ne vote pas.

Le gouvernement fédéral n'a guère le choix: il doit continuer à protéger les agriculteurs de la faillite tout en recherchant avec ses moyens très limités à proscrire des pratiques commerciales qui produisent des excédents sans mieux nourrir les affamés.

Frédéric WAGNIÈRE



Droits réservés

TRIBUNE LIBRE

La situation linguistique

Il y a des choses qu'il faut dire brutalement lorsque les circonstances l'exigent. Ces circonstances existent: le dépôt du rapport Lalonde, les travaux en cours du groupe Laporte-Scowen-Tur-Dussault, l'imminence du jugement de la Cour d'appel sur la liberté d'expression, les sondages contradictoires sur le bilinguisme de l'affichage, l'anglais en passe d'être matière scolaire au début du primaire...

Le gouvernement de monsieur Bourassa, il faut le dire haut et fort, poursuit une oeuvre de destruction en matière de politique linguistique nationale. Si son action prochaine doit s'inspirer des conclusions du rapport Lalonde, alors il fera la preuve que le pragmatisme libéral tire sa source de l'ignorance à l'instar du dogmatisme péquiste qu'inspirait l'illusion de tout connaître.

Tirées d'avance parce que liées par le programme du parti, les conclusions du rapport Lalonde constituent une belle manoeuvre d'intoxication de l'opinion publique quant à la raison d'être, l'utilité, l'action et le fonctionnement de nos institutions linguistiques actuelles. Il est beaucoup plus facile et démagogique de convaincre l'opinion publique de la médiocrité que de l'excellence d'organismes tels que l'OLF, le CLF et la Commission de protection de la langue française.

Comme linguiste, je dois attester que chacun de ces organismes a su acquiescer dans sa sphère d'activité propre, grâce à la qualité de son expertise, une réputation sans pareille ailleurs dans le monde et plus particulièrement dans celui de la francophonie. Détruire la spécificité de chacun de ces organismes, c'est diminuer le Québec, ravalant ses aspirations de réussite à un niveau qu'on ne peut que qualifier de ridicule dans les milieux intellectuels et

scientifiques des autres pays qui nous imitent.

En ce qui concerne la langue de l'affichage au Québec, que monsieur Bourassa se détrompe: il n'y a pas de consensus au Québec en faveur de la bilinguisme de l'affichage. Le seul consensus que je connais, c'est celui de vouloir vivre en français sur ce territoire qui est le nôtre et qui s'appelle encore la province de Québec. Puis-je alors soumettre à l'appréciation de nos dirigeants actuels l'essentiel d'une position que j'ai déjà fait valoir ailleurs sur cette question controversée?

Commençons par cette question: une personne a-t-elle le droit de tenir des propos haineux et racistes contre, par exemple, les juifs, les mormons ou les musulmans? La réponse est que la Loi n'interdit pas que l'individu puisse s'exprimer en ce sens chez lui, dans son salon, en privé. Par contre la Loi interdit, sans qu'elle entrave pour autant la liberté d'expression protégée par la Charte des droits et libertés de la personne, que de tels propos soient divulgués sous une forme ou une autre. En particulier, elle défend la propagande raciste et la diffusion de littérature haineuse. En d'autres termes, les propos haineux et racistes sont prohibés lorsqu'ils impliquent un usage linguistique qui ressort du domaine PUBLIC.

Autre exemple. La Loi peut forcer une personne morale à exprimer des choses qu'elle ne voudrait pas nécessairement dire ni qu'elle n'a pas intérêt à dire. Un cas patent est celui des fabricants de cigarettes qui sont tenus d'inscrire sur toute leur publicité la mise en garde bien connue libellée par Santé et Bien-être Canada.

Ces deux exemples apportent la preuve que la seule liberté d'expression que protège la

Charte, c'est celle qui est circonscrite aux pratiques linguistiques PRIVÉES d'un locuteur quelconque. Ils établissent clairement que la portée publique de l'expression individuelle suffit à soustraire du contrôle d'un locuteur, c'est-à-dire d'une personne au sens de la Charte, soit le contenu soit la forme linguistique de son message.

Or c'est la nature même de l'affichage et de la publicité commerciale que d'être PUBLIQUE parce que le locuteur auquel est destinée l'affiche est ANONYME. Aussi l'affichage n'implique-t-il pas une pratique linguistique privée.

Si ce raisonnement de linguiste à quelque crédibilité, alors la conclusion ne peut faire de doute. Exclure l'usage d'une autre langue que la langue officielle en matière d'affichage ne peut pas être une atteinte à la liberté d'expression que protège l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne. L'article 58 de la loi 101 légifère dans un domaine linguistique hors de portée du locuteur privé que protège la Charte limitée à la personne.

En conclusion, le gouvernement actuel se livre à un travail de sape quant à la sécurité linguistique du peuple canadien-français. On ne peut pas se protéger sans combattre. Ce gouvernement est pusillanime parce qu'il oublie que la défense de la langue française en Amérique du Nord est la sève qui a nourri le combat séculaire que nous, francophones du Québec, sommes condamnés à livrer contre l'assimilation.

Philippe BARBAUD
linguiste et professeur
à l'UQAM

(1) Ph. Barbaud (1985) «En marge du jugement Boudreault. De la liberté d'expression», dans *Québec français*, no 59.

Se hâter lentement

Plusieurs personnes se demandent pourquoi le gouvernement ne semble pas très empressé de signer des conventions collectives avec ses 300.000 employés du secteur public.

Un petit calcul mathématique apporte la réponse. En prenant pour hypothèse que les 300.000 employés gouvernementaux ont un salaire moyen de \$20.000 annuellement (ce qui est très près de la vérité) cela voudrait dire qu'avec une augmentation de 3,5% le gouvernement devrait verser \$700 de rétroactivité pour chacun des 300.000 employés ou encore une somme globale de \$210 millions puisqu'il y a près d'un an de rétroactivité à payer. Ajouter à cela les intérêts et nous arrivons à environ \$225 millions.

Comme on sait, le gouvernement utilise la comptabilité de caisse et son exercice financier s'échelonne du 1er avril au 31 mars de l'année suivante. Or, lorsque les conventions collectives sont signées, ce dernier dispose habituellement de 90 jours pour payer la rétroactivité, soit les \$210 millions. Ainsi, si l'on retarde la signature des conventions collectives en janvier 1987, la rétroactivité ne pourra être payée qu'en avril 1987, soit dans l'exercice financier 1986-1987. Si au contraire, les conventions collectives devaient être signées en novembre ou décembre 1986, la rétroactivité (les \$210 millions) devrait être versée en février ou mars 1987 au plus tard soit dans l'exercice financier 1986-1987 et le déficit fixé (lire gelé) à \$2,9 milliards de monsieur Paul Gobeil pourrait en souffrir.

Quand croyez-vous que les conventions collectives seront signées? Je vous laisse répondre pendant que des grèves s'amorcent.

Richard PHARAND
Saint-Léonard

Problème des locataires à faibles revenus

La formule de la copropriété (divise et indivise) s'est rapidement développée au cours des dernières années surtout dans les centres urbains. La copropriété divise, ou condominium, se caractérise par la subdivision d'un immeuble en parties d'habitation qui appartiennent en propre à des personnes différentes. Chacun des propriétaires divis est responsable individuellement des charges rattachées à la partie de l'immeuble qu'il habite et d'une quote-part des charges collectives.

La copropriété indivise est caractérisée par l'achat en commun par plusieurs personnes d'un immeuble dont elles utilisent séparément les espaces d'habitation. Aucun des acquéreurs en indivision n'est alors propriétaire de son propre logement, mais chacun est propriétaire au prorata de sa participation financière et le groupe est solidairement responsable des charges rattachées à cet immeuble. Le trait commun à ces deux ty-

pes de copropriétés est le danger qu'ils font peser sur les ménages locataires et plus généralement sur la nature du stock de logements locatifs. Pour contrer certains effets de la conversion sur les ménages locataires, la législation sur le logement locatif entrée en vigueur en 1980 précisait à l'article 51 que: «Nul ne peut, sans l'autorisation de la Régie, enregistrer une déclaration de copropriété (divise) sur un immeuble comportant un logement», et précisait à l'article 53 de la même loi que: «Avant d'accorder son autorisation, la Régie doit considérer les critères prescrits par règlements.» Or, cette réglementation n'ayant jamais été adoptée, elle constitue ainsi le présent moratoire sur la conversion en copropriété divise.

Depuis quelques mois déjà il est beaucoup question de la levée du moratoire sur la conversion en copropriété. En gros, cela veut dire qu'il sera possible pour un propriétaire de vendre son

immeuble logement par logement. Par exemple, le propriétaire d'un triplex pourra vendre deux de ses logements tout en conservant pour lui le logement qu'il occupe. Pour les locataires la levée du moratoire représente une avalanche de reprises de possession. La coalition Sauvons nos logements, qui regroupe une trentaine de groupes logement dont l'Association des locataires de Villeray, estime à 40.000 le nombre de reprises de possession/évictions que devront subir les locataires au cours des années qui suivront la levée du moratoire.

Que peut-on faire pour contrer cette vague imminente de reprises de possession? A l'heure actuelle nous ne savons pas encore comment le ministre de l'Habitat, M. Bourbeau, entend protéger les droits des locataires. Depuis plusieurs mois nous tentons d'en savoir plus sur les modalités qui rendront possible la levée du moratoire, le ministre ne répond

plus à nos demandes de renseignements.

Dans le but de contrer les errements d'un gouvernement qui ne semble pas tenir compte du fait que plus de 78% (795.000) des ménages locataires du Québec gagnent moins de \$25.000 par année et que pour eux il est impossible de pouvoir penser à acheter le logement qu'ils occupent, la coalition Sauvons nos logements fait actuellement circuler une pétition à l'échelle du Québec. Dans cette pétition nous demandons au ministre d'interdire immédiatement toute conversion de logement locatif en copropriété, tant et aussi longtemps que n'auront pas été adoptées des mesures réelles de protection permettant aux locataires de demeurer dans leur logement, ainsi que des programmes d'aide permettant aux locataires de s'approprier collectivement leur logement.

Pierre VALOIS
Association des locataires
de Villeray



Marc Laurendeau

R. Lévesque et les vérités révélées avec le recul

Il y a dix ans et deux jours le Parti québécois était porté au pouvoir. L'événement conserve un caractère historique car l'élection d'un gouvernement indépendantiste a fait frémir le Canada anglais et tressaillir, d'une crainte imprégnée d'horreur, toute la classe politique fédérale. Du même coup, cette élection signifiait que les jeunes générations, issues du «baby boom» et instruites grâce à l'élargissement du système public d'éducation, pouvaient espérer prendre part aux transformations sociales à travers un parti de masse, doté de multiples racines populaires mais coupé du soutien traditionnel des milieux d'affaires.

Puisque l'heure est aux bilans et aux réflexions marquées par le recul, le réseau CTV, avec beaucoup d'a-propos, avait invité à l'émission *Question Period*, hier après-midi, M. René Lévesque, ancien premier ministre et chef du Parti québécois. Libéré de l'amertume et de l'importance agressive qui avaient caractérisé ses derniers mois de pouvoir, M. René Lévesque reconnaissait, avec détachement, que «le Parti québécois méritait probablement de se faire battre en 1986» et que «dans beaucoup d'esprits, il était temps qu'on (le P.Q.) parte». En un certain sens, ajoute l'ancien chef du gouvernement, «l'élection a décidé qu'on méritait d'être mis dehors».

Ces remarques viennent compléter l'observation que M. René Lévesque livrait à la presse le jour du

lancement de son livre et selon laquelle il aurait dû tirer sa révérence plus tôt. Il aurait alors laissé à son parti et à son successeur de meilleurs moyens pour livrer la bataille.

Quant à M. Pierre-Marc Johnson, «parachuté dans ses fonctions de premier ministre», M. Lévesque estimait, sur les ondes de CTV, qu'«il aurait pu attendre». Au contraire, selon M. Lévesque, «il a sauté dans une campagne et il a perdu». Visiblement, l'ancien chef du Parti québécois trouve que la campagne au leadership qui a suivi son départ s'est avérée lamentablement longue (cela ressort de son livre) mais que M. Johnson aurait dû attendre avant de déclencher l'élection.

Au passage, M. René Lévesque décoche une flèche subtile à son successeur en déclarant, lors de l'émission *Question Period*, que M. Pierre-Marc Johnson «doit encore faire ses preuves et c'est normal» et qu'«il est encore en train de faire son apprentissage et les gens l'observent». M. Lévesque garde une certaine distance, face au travail du nouveau chef du Parti québécois, et s'abstient de lui fournir un endossement enthousiaste inconditionnel.

Le passage du temps a certes permis à M. Lévesque de mûrir son appréciation de diverses situations politiques. Cela ajoute de l'intérêt à ses opinions. Mais ses jugements, formulés longtemps après le fait, portent parfois sur des décisions

qui ont été prises en sens contraire. Cela demeure un procédé assez facile de réécrire l'histoire telle qu'elle aurait pu se produire.

Au sujet du référendum, M. Lévesque formule un aveu intéressant. Le gouvernement péquiste savait, puisque ses sondages internes le lui indiquaient, qu'il perdrait le référendum. Aux yeux de l'ancien chef du P.Q., le triomphe du NON n'est pas attribuable à l'intervention de M. Pierre Trudeau. Celui-ci n'a fait que «voler au secours de la victoire», affirme M. René Lévesque.

Cette évaluation minimise la force réelle de l'adversaire. Car le premier ministre canadien n'a pas déployé les ressources de sa redoutable dialectique seulement au cours de la phase finale, lorsqu'il a mis sa députation en «jeu». Retrouvant, dès février 80, le pouvoir et une raison de combattre, M. Trudeau s'était efforcé de mobiliser divers auditeurs très influents, y compris le Congrès américain.

Poursuivant son bilan, l'ex-premier ministre Lévesque déclare avoir découvert, au cours de la tournée effectuée pour faire connaître son livre à travers le Canada, une meilleure compréhension pour la situation au Québec. Il convient ici de se demander, comme l'ont d'ailleurs fait les journalistes de CTV, si c'est le Canada ou M. Lévesque qui a changé.

Car l'octroi du contrat d'entretien des chasseurs CF-18 à Canada restait de toute évidence la

seule décision possible pour un gouvernement fédéral qui voulait à la fois consolider une industrie aéronautique efficace et compenser des pertes économiques considérables imposées au Québec dans d'autres dossiers. Cette décision reste pourtant encore contestée avec vigueur au Canada anglais.

Il faut tracer un bilan positif de certaines grandes réformes du gouvernement péquiste: le financement des partis politiques, le zonage agricole et le système public d'assurance automobile, pour ne nommer que trois cas, resteront comme un précieux héritage. Mais on se demande comment M. René Lévesque peut se montrer si optimiste devant l'attitude du Canada anglais au moment où l'affichage français décline à Montréal tandis que l'actuel gouvernement provincial place sous sa botte l'appareil de gestion et de contrôle de la Charte de français. La collectivité francophone recule au Québec.

M. René Lévesque est devenu pour les médias la personne ressource la plus demandée. Même s'il avoue ne pas avoir eu le flair de démissionner rapidement, comme M. Robert Bourassa qui a soigneusement planifié son retour et sa réélection, l'ex-chef du Parti québécois, qui a retrouvé la sérénité et la confiance en l'avenir, pourrait (malgré ses dénégations) connaître, ces prochaines années, la tentation d'un retour au pouvoir, puisqu'au Québec l'histoire a pris l'allure d'un curieux mouvement de pendule.

En perte de joueurs

M. Mario Deguise
Président
Fédération québécoise
du hockey sur glace

Nous constatons à Farnham, comme dans les villes environnantes de Bedford, Cowansville, Bromont, Waterloo, Granby, Roxton Pond, une diminution considérable du nombre de jeunes inscrits dans nos organisations de hockey mineur, tant aux niveaux local qu'inter-cités, ce qui semble être le cas dans toute la province. En fait, des villes comme Cowansville et Waterloo ont risqué de perdre leurs équipes inter-cités, faute de joueurs midget. Ces villes ont pourtant participé et gagné aux championnats provinciaux avec certaines de leurs équipes, ces quatre dernières années.

Cependant, la Fédération a triplé les coûts d'inscription des équipes pour 1986-1987, qui se situent maintenant de 120\$ à 140\$ par équipe. Bien sûr, il y a un nouveau système. Les joueurs auront maintenant une carte plastifiée au lieu d'un contrat. De plus, ils bénéficieront d'une assurance accident-responsabilité. Le fait que les joueurs étaient déjà couverts chez nous comme dans d'autres municipalités aura sans doute échappé à la Fédération, qui rend cette assurance obligatoire.

De plus, toutes les villes opérant un tournoi, dont nous sommes, ont appris que le montant de cotisation devant être versé à la Fédération augmentait de 54 p. cent. À titre d'exemple, à Farnham nous devons payer 2850\$ au lieu de 1850\$ pour quarante équipes participantes.

Est-ce que la Fédération croit que ces augmentations combleront le manque d'argent dû à la désaffectation des jeunes? Si oui, n'arrêtera-t-elle jamais d'augmenter les cotisations? Est-ce que le hockey est devenu un luxe que ne pourra se permettre l'ensemble de la population? Est-ce que la Fédération veut faire disparaître les tournois? À quoi sert l'argent perçu par la Fédération? Qui décide de ces augmentations?

Gérard CLÉMENT
Dolbeau

Nous paierons, parce que nous croyons à la vocation du hockey mineur comme outil de formation pour les jeunes. Nous sommes une cinquantaine d'adultes bénévoles à le croire. Nous espérons seulement que ces jeunes auront encore les moyens d'y participer, car sans eux, à quoi servira la Fédération?

Nicolas MANSEAU
président, hockey
mineur de Farnham
Real TOUGAS
président
Tournoi provincial
atome de Farnham

Dangereux véhicules

Nos amis, les Japonais, après avoir inondé le marché canadien d'automobiles de toutes marques, sont en train de provoquer l'invasion de nos routes de ces petites locomotives à trois ou quatre roues.

Ces petits véhicules employés dans les fermes, par exemple, peuvent aider le cultivateur à exécuter divers travaux, et deviennent ainsi l'auxiliaire de l'homme.

Mais les jeunes de moins de 14 ans sont en train de nous convaincre que leur usage peut devenir dangereux, d'après les relevés officiels des statistiques.

C'est pourtant le cadeau-jouet que l'enfant demande à son père pour Noël. Plusieurs pères de famille les achètent pour faire concurrence au petit ami de leur enfant qui possède déjà ce jouet qui peut devenir mortel. En effet, beaucoup de ces jeunes se livrent à des acrobaties et à des courses grâce à leur cadeau dangereux et dangereux.

C'est pourquoi je suggère un projet de loi concernant les trois et les quatre-roues. Tout apprenti-conducteur de moins de 15 ans devrait obligatoirement suivre un cours de conduite à ses frais, acheter licences et permis, avec amende prévue pour ceux qui manquent au code de la sécurité et de la route.

Coup mortel à une coop

La coopérative d'habitation de Pointe-St-Charles enterre son projet. Né de trois ans d'efforts, de solidarité et d'espoirs, notre projet de coop a récemment avorté sous les coups de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Nous voulions nous loger convenablement; nous voulions habiter notre quartier; nous voulions payer un loyer abordable. La SCHL nous l'a refusé. Sa réponse nous a fait l'effet d'une douche froide: elle acceptait notre projet, l'achat de la maison, sa rénovation... mais à quel prix! Faisant fi des directives les plus raisonnables de la Régie du logement, elle a voulu doubler nos loyers. Bien entendu, nous étions incapables d'assumer une telle hausse. Nous nous sommes obstinés et nous lui avons demandé une révision de notre dossier.

Malgré tous nos efforts et toutes nos explications, la SCHL a maintenu sa décision: des loyers à plus de 400\$ par mois, ou rien du tout. Il est possible que ce montant apparaisse acceptable pour certains et certains; mais dans un quartier où les ménages ont un revenu moyen de 15 000\$ par année, dans un quartier où le prix moyen des loyers est approximativement de 200\$ par mois, ce que nous demandons la SCHL est absolument irréaliste.

En fait, nous sommes profondément choqués de cette décision de la SCHL, parce qu'en plus de ne pas tenir compte de notre capacité de payer, elle nous révèle son rôle en tant qu'agent de spéculation dans notre quartier. Déjà Pointe-St-Charles est soumis à des pressions dangereuses de la part d'investisseurs immobiliers (un quartier aussi proche

du centre-ville représente évidemment un enjeu important pour l'industrie de l'habitation). On y vend, on y achète, on y renove, on y construit... et on en chasse la population résidente en louant à des prix exorbitants. En doublant les loyers, la SCHL stimule l'inflation et invite les promoteurs privés à en faire autant. Face à de telles pratiques inflationnistes, notre communauté est condamnée à l'éclatement; et ça, c'est grave quand il faut compter sur tout un réseau d'entraide pour survivre.

En plus de doubler nos loyers, en plus d'encourager l'inflation du marché de l'habitation dans le quartier, la SCHL discrimine les ménages à petits revenus. En effet, selon ses barèmes, les gens ayant entre 13 000\$ et 20 000\$ par année doivent engouffrer plus du tiers de leur revenu dans leur loyer. En soit, cette proportion est énorme; mais elle devient carrément inadmissible quand on découvre qu'elle est le double de ce qu'investit en moyenne le peuple canadien pour se loger.

Aujourd'hui, nous sommes démobilisés. Nous avons voulu prendre en main nos conditions d'habitation; peine perdue, la SCHL a saboté notre travail. De la part d'une société paragonementale, c'est particulièrement frustrant. Nous avons fait plus que notre effort; maintenant, c'est aux politiciens de travailler pour redresser la situation afin que la SCHL exécute son mandat. Nous espérons encore le jour où la SCHL respectera les populations qu'elle est censée desservir.

Therese STANHOPE
pour la coop Bric-à-Brac et
le projet St-Charles
de Pointe-St-Charles

La grève, une maladie

Encore une fois, la grève s'est attaquée injustement à des milliers d'êtres faibles, souffrants, sans défense. La grève à la propriété de placer brutalement le malade hospitalisé, ou hébergé en centre d'accueil, devant son insécurité et son inquiétude fondamentale. Elle accentue sa douleur, aggrave probablement sa maladie.

Mais, rassurons-nous. Presque rien ne paraîtra de ce drame; tout sera englouti par le «triangle des Bermudes» (*) constitué par la partie syndicale, la partie patronale et la partie in-between, c'est-à-dire les malades dans leur inconcevable dépendance.

Le syndicat a le savoir et le pouvoir: il offre donc débonnairement les services essentiels qu'il juge suffisants pour les malades. La partie patronale, pour sa part, excelle en dépannage et en politique. Elle mobilise tous les cadres de l'établissement et convient d'une consigne à répéter fermement: la situation est sous contrôle et les bénéficiaires ne souffrent pas de la grève. La partie in-between est forcément ballottée par les deux autres: inutile pour elle de prétendre, ou de laisser entendre, que la grève lui cause des préjudices. Sa voix, son cri, son appel sont impitoyablement noyés par les flots destructeurs de ce triangle bermudien.

Un jour, ce silence indigne et révoltant que l'on impose aux malades à cause de la grève éclatera en une solidarité propre à ouvrir les yeux

des plus aveugles. On comprendra mieux alors la gravité des atteintes à la dignité et à la liberté des malades comme celle des grèves du 28 octobre et de la semaine du 10 novembre.

La grève, c'est comme la maladie: c'est quand on en est frappé personnellement qu'on en perçoit les conséquences inhumaines et affreuses.

Claude BRUNET
président
Comité provincial des malades.
* Zone de la mer des Bermudes reconnue pour ses tempêtes soudaines capables d'engloutir un navire en quelques minutes.

Anomalie

Par voie de référendum, la Californie vient de proclamer l'anglais seule langue officielle de l'État.

Cela est absurde pour deux raisons. La Californie compte pour le dixième de la population anglophone du continent nord-américain; elle ne risque donc pas d'être assimilée par les hispanophones qui y immigreront. Par ailleurs, ces derniers sont assez nombreux pour mériter des services dans leur langue d'origine.

Si le Québec était dans la même situation que la Californie, la loi 101 y serait aussi absurde. Mais nous ne faisons pas partie d'un continent francophone, et nous n'avons pas une immigration anglophone importante qui justifie le bilinguisme officiel de la province.

Jacques GAGNON
Sherbrooke

LECTURES

Les CLSC à la loupe

Après bien des aléas, les CLSC du Québec semblent enfin avoir pris leur rythme de croisière. Ce sont ces aléas qui nous sont décrits dans ce petit livre bien ficelé, qui s'intitule: «La création d'une culture organisationnelle: le cas des CLSC», par R. Poupard, J.-J. Simard et J.-P. Ouellet. Les auteurs y analysent la «fatigue» des CLSC qui, à un certain moment de leur histoire, n'arrivaient plus à faire correspondre leur discours idéologique à leurs pratiques quotidiennes. Ce n'est qu'après bien des mouvements et bien des turbulences qu'ils arrivèrent, cahin-caha, à mettre en branle des pratiques communautaires cohérentes et, semble-t-il, solides. Ce sont précisément ces pratiques que la Fédération des CLSC du Québec demanda à un groupe de chercheurs d'aller regarder de près. Le Centre de recherche en gestion de l'UQAM encadra cette équipe, qui vient donc de déposer le 1er rapport d'étape à la Fédération, et qui consiste à documenter les pratiques actuelles dans les CLSC du Québec. La 2e étape (qui viendra plus tard) consistera à «mettre en place des moyens qui seront susceptibles de consolider et de développer les pratiques communautaires» (p. 15).

Traditionnellement, on sait sans doute que les CLSC furent marqués par de nombreux conflits, certains manifestement ouverts, d'autres plus sourds, plus larves. Par exemple, le conflit entre l'intervention psychologique et l'intervention de type plutôt sociologique, voire carrément socio-politique, axée sur le changement social. Un autre exemple de conflit réside dans l'opposition que les intervenants ont fait, au fil des années, entre le «social» et la «santé» (et de quelle «santé» s'agit-il en fin de compte?). Selon nos auteurs, le problème essentiel demeure le suivant: «Au lieu de vouloir inventer une communauté parallèle, il vaut mieux assumer celle qui existe déjà et faire quelque chose avec».

Les CLSC (qui ne sont pas l'armée) ne tirent leur légitimité — et du même coup leur efficacité — qu'en autant qu'elle est reconnue par leur clientèle, c'est-à-dire les gens qu'ils desservent.

L'enquête proprement dite a consisté à aller visiter 27 CLSC, où 72 personnes furent interrogées: professionnels et leurs collègues, superviseurs, provenant autant de milieux rural qu'urbain. Neuf champs de pratiques furent examinés: santé et sécurité au travail, maintien à domicile, jeunesse, santé maternelle et petite enfance, planification des naissances, travail communautaire, gestion, médecine sociale et travail social. Les auteurs n'ont pas procédé par questionnaires, mais par entretiens (monographiques). Ils ont monté une grille d'analyse des données à 5 volets: les environnements extra-organisationnel et intra-organisationnel, les «intrants» (les ressources dont disposent les intervenants pour mener à bien leur travail), le processus de formation et les «extrants» (c'est-à-dire, en clair: les résultats, ou les «outputs» de l'action menée).

Conclusion de l'étude: «Au-delà de la prétention, plusieurs équipes ont su atteindre et incarner le succès professionnel. Les CLSC possèdent en eux des exemples, dont ils peuvent s'inspirer, pour généraliser l'innovation, l'efficacité et souvent même l'humilité et le sens des responsabilités qui font l'envergure des spécialistes des services de première ligne» (p. 93).

Gilbert TARRAB
professeur
Université du Québec
à Montréal

«La création d'une culture organisationnelle: le cas des CLSC», par R. Poupard, J.-J. Simard et J.-P. Ouellet, Fédération des CLSC du Québec, mai 1986, 93 pages.

Les animaux méritent aussi d'être protégés

À titre d'êtres humains soucieux de la survie de notre espèce sur une Terre que nous n'avons déjà que trop saccagée, nous aimerions vous faire connaître notre opinion au sujet d'une lettre préconisant de supprimer ou éloigner le loup des zones giboyeuses. (François Pruel, Tribune libre, 6 novembre).

Si nous avons bien compris, vous voulez éliminer les loups pour tuer plus de chevreuils: quel beau geste humanitaire. Ce qui nous étonne, c'est que vous n'avez pas envisagé de demander au MLCP de construire une magnifique clôture autour des ravages, ce qui permettrait une concentration certaine de ces chevreuils. Cela amènerait encore plus de touristes et vous permettrait de tuer encore plus de chevreuils!

Nous vous voyons assez bien dans le rôle d'une espèce de Superhomme qui veut faire des «Ravages dans les ravages». Vous volez à la défense de ces pauvres chevreuils décimés par des cruels loups qui, oh horreur, le font pour manger et survivre. Et ensuite vous, vous les tuez. Vous les tuez pour quoi? Peut-être tuer est-il valorisant pour vous et vous sentez-vous menacé par les loups dans votre volonté de puissance.

Vous lancez des chiffres particulièrement imprécis. Quand vous parlez de milliers de membres, c'est combien? Et combien de ces membres vous suivent? Quand vous parlez de centaines de chevreuils tués par les loups, c'est combien? Et combien sont tués par les chasseurs? Et combien de loups y a-t-il? A vous croire, il y aurait des meutes innombrables et les journalistes feraient très mal leur travail d'information car nous n'en avons pas entendu parler. Et s'il y avait plus de chevreuils à abattre, de combien cela ferait-il reculer le taux de sans-emploi?

N'oubliez cependant pas que, si vous représentez peut-être des milliers de

membres, le gouvernement représente, lui, 6 millions de Québécois et que c'est l'intérêt de cette collectivité-la qu'il doit protéger. C'est le patrimoine commun qu'il doit gérer dans une perspective écologique.

Si vous désirez lutter contre le chômage, vous pourriez, par exemple, verser à un fonds de lutte contre le chômage les sommes que vous consacrez à la chasse et demander au gouvernement une contribution égale?

Ainsi, quand vous parlez à la chasse au chevreuil, pensez-vous seulement à la nature qui vous entoure, à son harmonie, à sa richesse? Vous donnez-vous la peine de sentir les odeurs, de voir la vie autour de vous? Vous donnez-vous le plaisir de vous assoir, de faire le silence en vous et de vous laisser enivrer par ce monde qui vous entoure? Écoutez-vous le chant d'un méchant ou d'un pinson? Regardez-vous le vison courir le long de la rive?

Nous vous rappellerons que, si les animaux peuvent vivre sans nous, nous, humains, ne pouvons vivre sans eux et que notre sort est lié à l'équilibre écologique de la planète toute entière.

Renaud PIRSCH
Jeanne DAMMANS
Saint-Basile-le-Grand



N. B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

ABONNEMENTS 285-6911

Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.

RÉDACTION 285-7070

PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ 285-6892

Grandes annonces 285-6900

ANNONCES CLASSÉES

Commandes ou corrections

lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111

GRANDES ANNONCES

Détailants 285-7202

National, Télé-Press 285-7306

Vacances, Voyages 285-7265

Carrières et professions, nominations 285-7320

De nouveaux avantages pour les gens d'affaires.

MAINTENANT, voyagez à la grandeur du pays et faites des affaires d'or. Il suffit simplement d'être membre de Canadien Pacifique Plus, le programme pour grands voyageurs qui donne des voyages gratuits plus rapidement. Et bien plus encore. L'adhésion est gratuite. Vous trouverez des formulaires dans tous les bureaux Canadien Pacifique et la plupart des agences de voyages.

Nos offres sont valables du 16 novembre au 31 janvier 1987. Appelez sans tarder votre agent de voyages ou les Lignes Aériennes Canadien Pacifique.

OFFRE PREMIÈRE CLASSE

Voyagez première classe pour 15% de plus que le plein tarif économique.

En effet, vous pouvez vous livrer aux délices de la première classe Canadien Pacifique pour seulement 15% de plus que le plein tarif économique.

Laissez-vous choyer sur tous les vols intérieurs Canadien Pacifique qui offrent la première classe. Cabine isolée et paisible. Fauteuils ultra confortables. Cuisine internationale et présentation impeccable en trois services. Vins et liqueurs de marque.

Ce tarif spécial "F-Plus" n'est valable que pour les membres Canadien Pacifique Plus et leur vaut 50% plus de points que les points-milles habituels. Avouez que c'est une offre à ne pas laisser passer. Faites-en votre affaire et réservez au plus tôt votre fauteuil première classe.



OFFRE CLASSE ATTACHÉ

Obtenez un surclassement gratuit pour la meilleure classe affaires au pays. Plus 1 000 points en prime.



Si vous êtes membre de Canadien Pacifique Plus, vous recevrez automatiquement un coupon valable pour un surclassement en Classe Attaché à l'achat d'un billet plein tarif économique. Du lundi au vendredi, vous pouvez profiter de ce service délicieusement différent sur l'un de nos 12 vols Attaché entre Toronto et Vancouver, Calgary ou Edmonton. Un service attentif et de l'espace pour bouger. Beaucoup d'espace. Vous vous envolerez à bord d'un appareil entièrement conçu pour les gens d'affaires. Il n'y a que des fauteuils côté hublot et côté allée, séparés par une table de travail.

Voyager en Classe Attaché, c'est aussi ajouter 35% plus de points à son dossier que les points-milles habituels. Et en plus, nous vous donnons 1 000 points l'aller simple jusqu'au 31 janvier 1987.

UTILISEZ VOTRE COUPON "FAUTEUIL CONFORT PLUS^{MC}" ET INITIEZ-VOUS À LA CLASSE ATTACHÉ.

À l'achat d'un aller simple au plein tarif économique, vous pouvez présenter votre coupon "Fauteuil Confort Plus^{MC}" de Wardair pour obtenir un surclassement en classe Attaché.

OFFRE CLASSE IMPÉRIALE

1 000 points en prime.

La Classe Impériale est la seule classe affaires au Canada sans frais supplémentaires. Tout en profitant de son service unique, vous recevrez 25% plus de points que les points-milles habituels. Et dans notre élan de générosité, nous ajoutons 1 000 points en plus chaque fois que vous voyagez sur un vol sans escale entre les villes suivantes:

Vancouver-Ottawa, Toronto-Winnipeg, Toronto-Halifax, Ottawa-Halifax, Halifax-St. John's.

Evidemment, les membres peuvent aussi combiner des correspondances à ces vols sans escale.

Quand les affaires vous appellent à voyager, faites-les profiter. Voyagez avec les Lignes Aériennes Canadien Pacifique. ☺

Lignes Aériennes  Canadien Pacifique

L'art - très français - de se faire des amis en Afrique

...sur un vent de fronde contre le régime sud-africain

Brigitte Morissette
collaboration spéciale
LOMÉ, Togo

La France étend son trécaré en Afrique, comme vient de la démontrer le 13e sommet franco-africain tenu ces jours derniers à Lomé, au Togo. On le constate au nombre des ministres de pays non francophones (Mozambique, Angola, Zambie, Zimbabwe, Botswana, etc.) venus en observateurs au Togo pour chercher des appuis contre l'Afrique du Sud. On l'observe devant l'autorité de Mitterrand-l'Africain à qui on a fini par pardonner un socialisme de nature à soulever la plus grande méfiance de la part des traditionalistes chefs d'États africains. D'ailleurs, le président français d'un parti qui voulait, d'entrée de jeu, imposer une nouvelle moralité dans les rapports de la France avec ses alliés africains a fini par faire marche arrière et emprunter la voie de la continuité.

Avec le premier ministre Chirac entouré de ses proches conseillers mais se tenant un pas derrière le président qui joue si parfaitement le jeu de la cohabitation, la nombreuse délégation française a autant de mains qu'il en faut pour cueillir les fruits d'une coopération africaine bien rodée.

Des craintes

Cette année tout de même, les Français ont craint que certains de leurs amis, comme le doyen des chefs africains, le susceptible Félix Houphouët-Boigny, prési-

dent de la Côte d'Ivoire, ne leur fasse faux bon. Finalement, il était là, même si ce n'était que peu de temps, comme tous les autres à l'exception du président du Cameroun, soucieux de ne pas froisser sa minorité anglophone, et du jeune capitaine révolutionnaire Homas Sankara du Burkina Faso. Sankara recevra tout de même le président Mitterrand sur le chemin du retour, et aura tout le loisir de parler coopération. Quarante délégations, 19 chefs d'États: les Français n'en demandaient pas plus à cette rencontre brève mais traditionnelle comme un repas de famille. «L'important, commente un membre du



Félix Houphouët-Boigny, de Côte d'Ivoire

clan Mitterrand, c'est qu'ils pointent.»

Grande souplesse

Les Français ont développé une extraordinaire souplesse et compréhension à l'égard de leurs amis africains. Un peu trop, au goût d'un groupe d'intellectuels socialistes qui critiquent l'intervention militaire française au Togo, récemment, «à la demande expresse du général-président Eyadema, chef d'un gouvernement qui exerce un pouvoir autoritaire depuis plus de 20 ans. Les modestes bâtiments de la radio et de la télé, au Togo, sont entourés depuis longtemps d'un mur de blocs de béton surmonté de barbelés. Plusieurs militaires en treillis bloquent l'entrée de leurs mitraillettes. Un désir de modernisation et l'extrême gentillesse de ses habitants plaident, il est vrai, en faveur de ce petit pays de 50 000 kilomètres carrés et seulement trois millions d'habitants qui a investi à tour de bras depuis 1975, dans un luxueux complexe hôtelier.

La France, elle, doit sans cesse démontrer une bonne volonté à toute épreuve et une constante crédibilité (assistance militaire et financière, scellée par des pactes remontant au début des indépendances). Les Français se plaignent, non sans un sourire, de fatalisme mais manifestent une secrète satisfaction d'être l'objet d'un chantage affectif quasi-permanent de la part de leur ex-colonie. Le 13e sommet franco-africain aura coûté officiellement dix millions de francs (deux millions

de dollars), six fois moins que le sommet de Bujumbura, il y a deux ans.

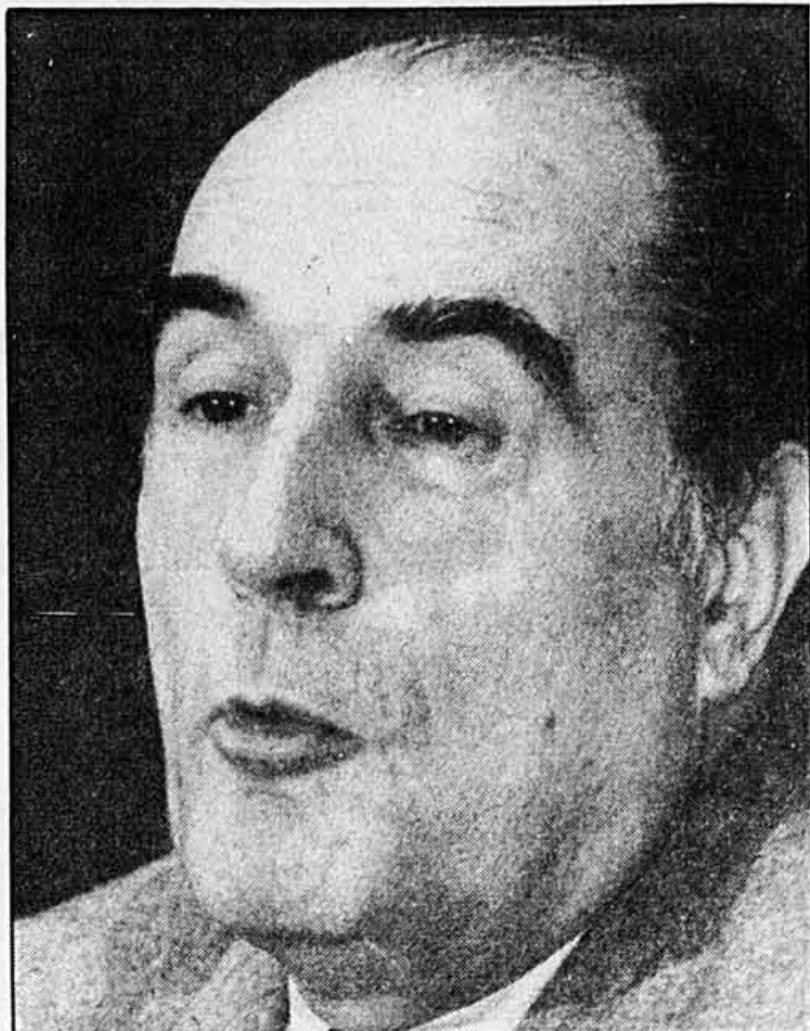
A ces critiques, le président français répond: «Nous devons procéder à une analyse lucide du monde tel qu'il est, tel qu'il va. Pas d'ingérence dans les affaires intérieures, mais une aide qui ne se dément pas.»

M. Mitterrand s'est fait précéder à Lomé par une quarantaine de voitures et autres véhicules qui y resteront. La France est déjà chef de file des bailleurs du fond spécial d'aide à l'Afrique. Le président Mitterrand a proposé à Lomé une sorte de plan Marshall pour l'Afrique, en souvenir du premier plan de ce nom créé par les États-Unis, il y aura 40 ans l'an prochain. Il s'agit d'un plan de secours initiant une coopération internationale avec infusion massive de capitaux de nature à aider l'Afrique à sortir «de sa condition d'assistée».

Recul africain

Le président français croit que l'Afrique recule et suggère que l'agenda des sommets réunissant les pays les plus industrialisés comporte dorénavant, à leur ordre du jour, un thème relatif aux problèmes des pays sous-développés. L'Afrique ne comble actuellement que 70 p. cent de ses besoins alimentaires.

Il faut craindre que ce pourcentage ne tombe à 50 avant l'an 2000. Ne pas se poser de questions, telle semble être cependant la ligne de conduite de la politique de continuité. Ne pas se poser de questions lorsque le général,



François Mitterrand

Eyadema et sa suite, comme cela se fait dans tant de pays africains, descendent de leurs Mercedes pour exposer aux visiteurs ces vérités: «Si les pays développés ont presque tous résolu l'un des problèmes les plus importants dans la vie d'une nation, donner à manger au peuple, l'Afrique, comme la plupart des pays en voie de développement, est toujours confrontée à ce problème.»

Le président français précise sa pensée: «Où irait l'Afrique, demande-t-il, s'il fallait rectifier les frontières en fonction des appétits de tel ou tel État? C'est la carte tout entière de l'Afrique qui sauterait.»

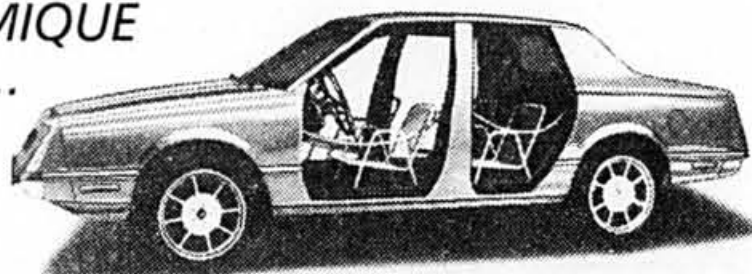
Les relations franco-africaines constituent un miracle sans cesse renouvelé — basé sur la connivence — avec un délégué français. Elles se tissent par une série de conversations où l'on évite les sujets épineux, idéologiques ou

religieux (corruption, montée de l'Islam).

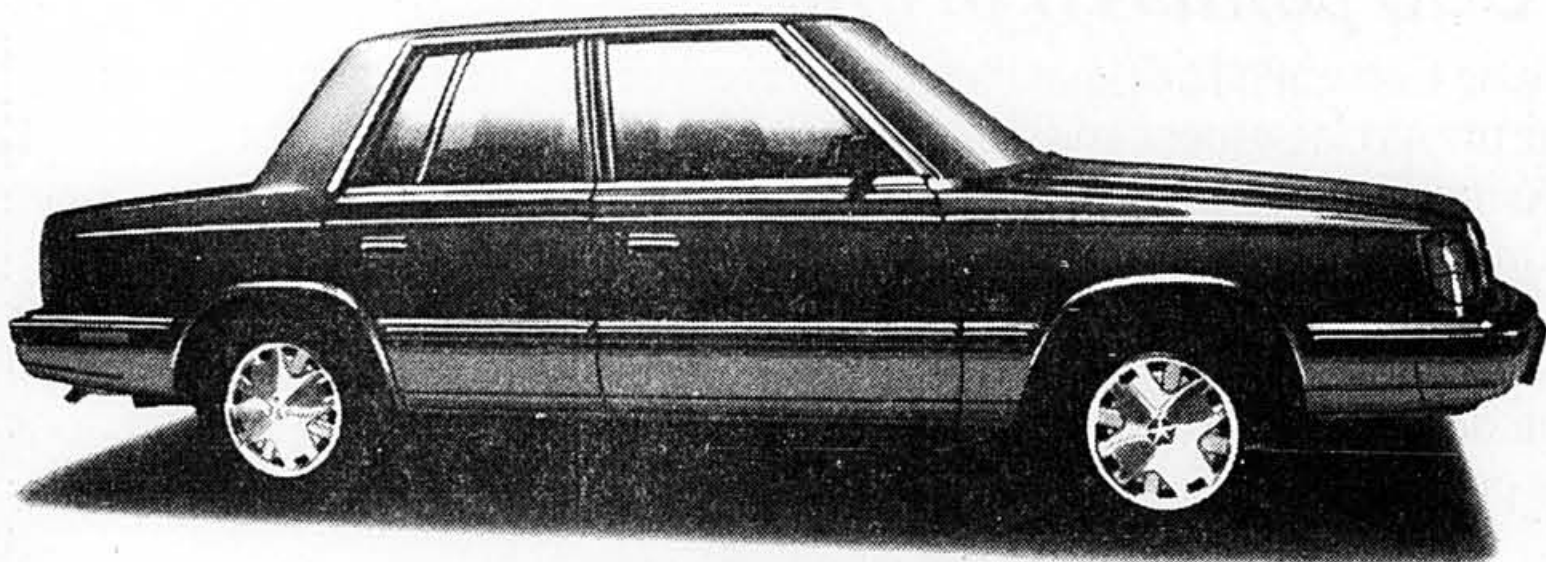
Le nouveau venu dans le rite des sommets francophones et dont la deuxième édition aura lieu à Québec en septembre 1987 ne risque-t-il pas de porter ombrage au sommet franco-africain? Les deux sommets visent des objectifs différents, soutient le président Mitterrand: le premier, des objectifs plutôt politiques, le second, des objectifs de culture et de modernité linguistique au-delà des problèmes techniques et surtout de concertation de dates que tant de sommets peuvent créer. Ce qui compte c'est le climat psychologique qui se crée malgré les malentendus ou encore les rivalités nouvelles, par exemple les ambitions canadiennes en Afrique.

La France a bon dos, et elle sait faire le dos rond avec toutes ses anciennes colonies sans exception.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR LE FABRICANT...



UN MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR VOUS!



LA VOITURE K ÉDITION CANADIENNE

9299 \$*

Dodge Aries 87.
Plymouth Reliant 87.

Un bien meilleur achat! Pourquoi? Parce qu'elles sont munies d'équipements standard pour lesquels vous payez un supplément sur la plupart des autres voitures. Comparez-les aux Ford Tempo et aux japonaises. Vous verrez!

La Voiture K 87, édition canadienne.

De l'équipement, elle en a:

- servodirection;
- servofreins;
- sièges baquets inclinables;
- système d'échappement en acier inoxydable pour une durée plus longue;
- injection électronique;
- radio à syntonisation électronique;
- lampe de lecture de cartes;
- pneus radiaux ceinturés d'acier de 14" toutes saisons;
- chauffe-moteur pour les journées froides;
- intérieur confortable et luxueux.

Nous y avons ajouté 689\$ d'équipement sans augmenter son prix.

LE MEILLEUR PRODUIT 5/80 LA MEILLEURE GARANTIE
PARMI LES VOITURES ET CAMIONS NORD-AMÉRICAINS

*P.D.S.F. sur les modèles de base. Le concessionnaire peut vendre moins cher. Transport, préparation, immatriculation et taxe en sus. Le concessionnaire peut devoir commander. Certains équipements illustrés sont optionnels moyennant supplément.

Les montages vidéo maison



- maintenant réalisables!**
- Vidéo 8 à vidéo 8 sans restriction!
 - Vidéo 8 à Beta (avec borne S)
 - Vidéo 8 à VHS (certains appareils)

*table de montage RME 100

SONY
Votre conseiller micro-ondes
Unmoulin

8390 ST-HUBERT (sud de Métropolitain) 388-4777 / 388-1122
5916 BÉLANGER (Métropolitain, sortie Lacordaire-sud) 256-7571

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Si vous avez les talents que nous recherchons, nous avons le poste que vous recherchez

Chez Burger King Canada Inc., la réussite, le leadership et la satisfaction n'ont plus de secret pour nous. Nous sommes l'une des chaînes de restaurants les plus prospères au pays. Nous offrons des carrières en gestion de restaurants qui peuvent combler votre désir d'avancement professionnel tout en vous permettant de relever un défi de taille. Si vous êtes prêt à occuper un poste qui peut vous faire progresser et qui comporte de grandes responsabilités, vous devez absolument vous rendre à notre

JOURNÉE CARRIÈRES

Nous avons actuellement des postes disponibles sur la Rive sud de Montréal pour des personnes qualifiées pouvant apprendre rapidement, qui s'intéressent aux défis et qui possèdent les aptitudes nécessaires pour gérer un restaurant. Une expérience de la restauration et de la supervision, de même qu'un diplôme universitaire ou collégial sont des atouts certains.

Pour obtenir plus de renseignements, vous faire offrir un rafraîchissement et causer amicalement avec les représentants de notre compagnie, passez nous voir, le mardi 18 novembre, entre 10h et 19h à:



Hôtel Le Shangrila
3407, rue Peel
Montréal

Si vous ne pouvez pas vous y rendre, veuillez adresser votre curriculum vitae au Représentant en ressources humaines, BURGER KING CANADA INC., 201, City Centre Drive, Bureau 804, LP-6, Mississauga, Ontario L5B 2T4

*TM of/M.C. de CORPORATION DE BURGER KING 1985

VIDEOS ET MAGNÉTOSCOPES



par Marie France Bazzo

LEÇON 9 INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (deuxième partie)

LE VIDÉODISQUE

Depuis l'avènement du disque compact, lu par un rayon laser, votre vieille table tournante semble tout juste bonne pour la poubelle. Vous voyez maintenant arriver avec appréhension le jour où vous devrez vous débarrasser aussi de votre magnéto-scope 8 mm flambant neuf pour un lecteur de disques vidéo... Rassurez-vous, ce n'est pas pour demain, mais peut-être pour après demain.

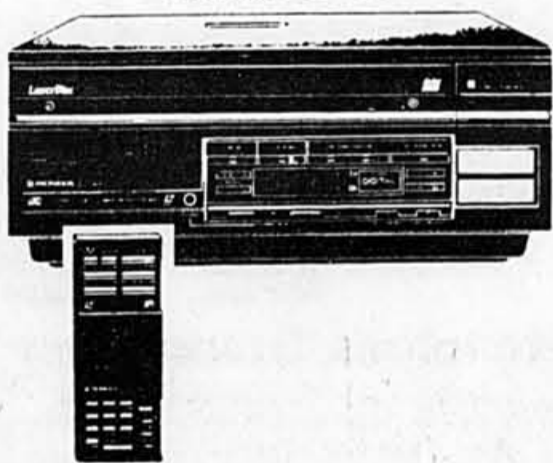
RCA a effectué une première tentative avec le vidéodisque en lançant avec espoir un premier prototype qui fut retiré du marché en 1984. Parallèlement, la compagnie Philips mettait au point un appareil qui lisait le vidéodisque grâce à un rayon laser, plutôt qu'avec un stilet, comme chez RCA. Chaque disque pouvait contenir jusqu'à 54 000 images auxquelles une télécommande donnait un accès direct.

Plutôt que de livrer concurrence aux géants japonais, Philips a préféré leur vendre la licence de sa nouvelle technologie, ce qui fait que Pioneer est maintenant le plus important fabricant de vidéodisques au laser, entraînant dans son sillage MAGNA-VOX, YAMAHA, SANSUI, SYLVANIA, TEAC et PANASONIC. NAD a arrêté de produire des appareils en format NTSC.

Du côté des avantages du disque vidéo, remarquons sa durabilité et la remarquable qualité de la lecture du son et de l'image. L'appareil vedette de Pioneer, le LaserVision CLD-900, comme son cadet le CLD-909, peut lire les disques vidéo de 12" et de 8" et effectuer également la lecture de disques compacts audio. Comme le rayon laser ne met que quelques fractions de seconde à se déplacer sur le disque, ce système possède un avantage évident sur les magnétoscopes conventionnels, avec lesquels, faire avancer ou reculer la bande prend de longues secondes. Contrairement au format 8 mm, Pioneer offre un impressionnant catalogue de titres préenregistrés sur vidéodisque au tiers du prix d'achat d'un enregistrement sur bande magnétique. Attention: tout comme les vidéocassettes préenregistrées, les vidéodisques que vous rapportez d'Europe sont incompatibles avec notre système NTSC. Oubliez les PAL et les SECAM...

Le vidéodisque présente cependant un handicap de taille: il ne permet pas encore les enregistrements domestiques... à volonté et à un coût raisonnable.

PIONEER CLD - 900



LE RETOUR DU BETA I

Les premiers magnétoscopes Betamax lancés par SONY en 1975, fonctionnaient à la vitesse B I (enregistrement et lecture). L'impressionnante qualité de l'image donnée par la vitesse de défilement du ruban se payait en contrepartie par l'impossibilité de réaliser des enregistrements de plus d'une heure. Quand le VHS arriva avec ses 2 heures d'enregistrement, Sony répliqua avec le B II, et on connaît la suite de l'histoire. Le dernier appareil domestique pouvant enregistrer en B I fut le SL-8200, une vieillière archaïque (selon nos critères d'appréciation actuels), mais donnant une image exceptionnelle. Par la suite, Sony continua à produire des appareils domestiques munis de la vitesse B I, mais uniquement pour la lecture.

Or, voilà qu'en janvier 85, Sony lance sur son marché japonais le modèle SL-HF900, un magnéto-scope hi-fi SuperBeta (là-bas appelé Hi-Band Beta) qui possède la vitesse D'ENREGISTREMENT B I-S (pour Super ou Spécial). Les vidéophiles nippons peuvent maintenant enregistrer un film d'une heure 30 à cette vitesse sur une cassette L-750, conserver des documents visuels à l'image impeccable, obtenir des originaux qui fourniront ensuite des copies de meilleure qualité. Les Japonais s'entendent pour dire que la qualité des enregistrements réalisés sur le nouvel appareil est encore supérieure à celle des anciens B I (sûrement vrai) et atteint presque la qualité des enregistrements professionnels en 3/4 de pouce (à vérifier).

Six mois après sa sortie au pays du Soleil Levant, le SL-HF900 débarque chez nos voisins du sud. Pour d'obscures raisons, il conserve ses attributs hi-fi et SuperBeta, mais perd, au-dessus du Pacifique, la vitesse d'enregistrement B I-S. C'est la colère chez les vidéophiles américains. On importe en douce des modèles 900 du Japon. Devant cette situation, Sony promet pour l'automne 86 le nouveau SL-HF750, qui enregistre en B I-S et cela d'autant plus que Sony doit soigner le fidèle et irrédicible bastion d'amateurs de Betamax qui demeure. On nous promet ce magnéto-scope sur le marché canadien en même temps que le marché américain. L'extraordinaire qualité visuelle qui résulte de l'introduction de la vitesse B I-S ne convaincra certainement pas les amateurs de VHS ou de 8 mm d'opter pour le système Beta, mais consolera les vidéophiles très exigeants que sont les «Betamaxistes», en ces temps où la lutte des systèmes semble se dérouler entre le 8 mm et le VHS...

GADGETS

IMPRIMANTE ÉLECTRONIQUE

Si la technologie japonaise a envahi depuis longtemps le marché du magnéto-scope et de l'audiovisuel, que dire de la technologie européenne? De petits bijoux passent souvent inaperçus: la preuve, la compagnie française Bisset vient de mettre sur le marché une imprimante électronique qui se branche à toutes les sources d'images vidéo (magnéto-scope, télé, caméra, ordinateur), et qui vous sort en moins de 15 secondes une copie sur papier de l'image-écran voulue.

Comme les images peuvent être mémorisées, vous pouvez imprimer autant de copies que vous le désirez de votre dernier film ou du téléjournal... La copie vous revient à 2¢. Les «photos» sont en noir et blanc, avec seize nuances de gris, d'une qualité qui atteint presque la haute définition: 280 x 234 points répartis sur 10 cm x 8,4 cm. Une petite merveille à rapporter en cachette dans vos valises. L'imprimante TIB 50 vaut environ... 1 800\$ canadiens.

Mais qu'on se rassure. Les vidéophiles canadiens ne sont pas condamnés à la contrebande. Kodak Canada vient de mettre sur le marché l'imageur «HYBRIDE» Film / Video, une imprimante vidéo couleur, qui, elle aussi, permet de sortir une épreuve instantanée de bonne qualité à partir d'images projetées sur un moniteur vidéo ou sur un écran de télévision.

Avant d'envahir le marché avec son imprimante, Kodak a réalisé une étude qui aurait démontré que certains consommateurs sont très intéressés à obtenir des photos à partir de bandes ou d'émissions visionnées sur leur téléviseur. Le prix suggéré de l'imageur «HYBRIDE» est de 700\$.

Konika n'est pas en reste. Voici le VP-1000, une imprimante vidéo couleur qui tirera votre joli minois sur photos de 12,5 cm par 17,5 cm, directement de n'importe quelle source vidéo. Le procédé d'impression Konika utilise une technique digitale qui permet d'éliminer toute trace des lignes horizontales qui baient l'écran. Lancé chez nos voisins du sud, le VP-1000 devrait nous arriver incessamment... si ce n'est déjà fait.

Décidément, l'imprimante est la dernière passion des vidéophiles. On se filme sous toutes les coutures, puis on s'épingle au mur sur papier photographique. C'est, à n'en pas douter, un effet de la «deuxième génération» vidéo. Après la ruée sur les magnétoscopes, certains consommateurs ont appris à découvrir les multiples usages et possibilités de la vidéo. Ils se sont munis de caméras, puis d'appareils de montage, ont sophistiqué leur équipement au rythme de leur passion grandissante: ils s'intéressent désormais à la post-production...

CAISSON PROTECTEUR SUBMERSIBLE SONY

Stephen «Dents de la mer» Spielberg n'a qu'à bien tenir son dentier et le Commandant Cousteau à s'accrocher à sa tuque: les amateurs pourront réaliser leurs exploits sous-marins domestiques grâce à ce coffret protecteur submersible qu'a lancé Sony. Adaptable au caméscope Handycam 8 mm, ce caisson hermétique permet de plonger jusqu'à 40 mètres sous l'eau. Fabriqué en verre et en plastique, il est très maniable: toutes les fonctions de la caméra peuvent être contrôlées de l'extérieur du caisson.

Le «CAPSULE 8» est équipé en outre d'un objectif grand angulaire qui permet de couvrir un champ de vision de 94 degrés (attention! requins dans le coin gauche!) et d'un microphone

L'avantage du grand angulaire est la profondeur de champ qui en résulte: son effet est saisissant, et on a un peu moins à se soucier de la mise au point. Le caisson peut également être utilisé hors de l'eau, lors de tournages dans les éléments déchainés: pluie, grêle, froids extrêmes, vents d'enfer.

L'ensemble (CAPSULE 8, Handycam et accessoires), tient dans une mallette pratique qui se glisse à ravir sous le siège d'avion qui vous emmène vers le Tropique du Cancer. Évidemment, j'entends déjà les protestations ici. Le lac Masson est reconnu pour sa visibilité un peu moins éclatante que celle des bancs de corail des Caraïbes. Chez Sony, on réplique que le Handycam n'a besoin que d'une faible luminosité pour fonctionner (25 lux au minimum). Mais si jamais l'idée vous prenait d'aller filmer (une scène d'horreur!) dans la Rivière des Prairies, le CAPSULE 8 est conçu de telle manière qu'on peut y installer un système d'éclairage d'appoint.

Déjà, les pros l'ont adopté. La Calypso du Commandant Cousteau est équipé d'une CAPSULE 8, et le National Geographic, principal exportateur mondial de documentaires, l'a utilisé, ce printemps, pour filmer une course de catamarans, «The World 1000». Seul le prix pourra vous rebuter: 3700\$, incluant le Handycam, une visionneuse et les accessoires. Bien que si vous faites déjà de la plongée sous-marine à partir de votre propre voilier amarré aux Bahamas, qu'est-ce que 3700\$...

Le caisson submersible Sony



LA CLÉ DANS LA CASSETTE

Son apparence est à mi-chemin entre la sucette pour bébé et une clé. Ce nouveau gadget vidéo est un cadenas que l'on introduit dans le moyeu de la cassette et qui la protège des manipulations indues des enfants. Seulement voilà, pourquoi vouloir protéger cette cassette? Peut-être parce qu'elle fait partie de la collection privée des parents? Ce gadget nous arrive du Danemark, pays du hard-core... Qu'est-ce qu'on n'ira pas inventer?...

VIDEOBEAM, OU MORT AUX FILS!

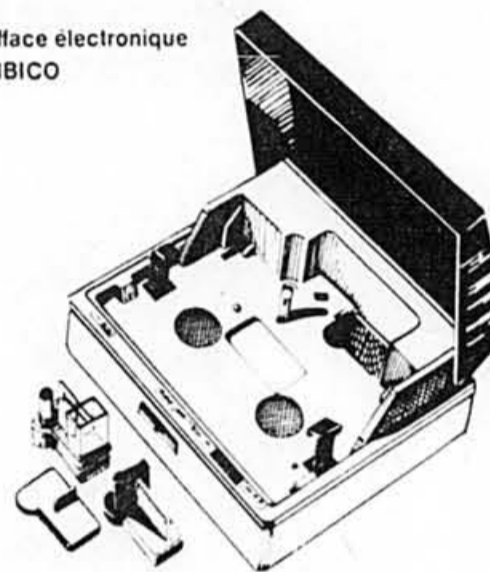
Vous en avez assez de tous ces fils qui encombrant le corridor de la maison et qui relient les trois téléviseurs et le magnéto-scope? Le Videobeam est un transmetteur UHF à peine plus gros qu'une boîte d'allumettes. Une fois adéquatement branché, il renvoie, sans fil, le signal audio et vidéo à tous les téléviseurs de la maison munis d'une antenne réceptrice UHF. Un gadget de Innovative Concepts, de Montréal.

EFFACE ÉLECTRONIQUE

La compagnie Ambico a mis sur le marché américain un appareil, le V-0370 (disponible en Beta et en VHS) dans lequel on dépose sa cassette pour en effacer les signaux, la nettoyer, ou tout simplement la réembobiner. Trois modules correspondant à ces trois fonctions ainsi qu'un liquide nettoyant viennent avec cette «tornade blanche» de la cassette. La compagnie Phoenix Gold offre également un appareil du même genre.

Au chapitre du nettoyage, les propriétaires de magnétoscopes 8 mm pourront enfin nettoyer leurs appareils: BIB, compagnie anglaise, vient de lancer un ruban autonettoyant de polyester, non-abrasif, à utiliser à sec ou avec une solution liquide, et valable pour 25 nettoyages.

L'efface électronique AMBICO



LA PROLIFÉRATION DES VIDÉO-CASSETTES «PRATIQUES»

Vous ne serez certainement pas étonnés d'apprendre que le fameux JANE FONDA WORKOUT est la vidéocassette qui, à ce jour s'est le mieux vendue au monde. De plus en plus, on assiste à une prolifération de titres plus abracadabrants les uns que les autres et qui s'adressent au vidéophile. Même si les cours d'intérêt populaire, les guides et toutes ces cassettes dites «pratiques» ne sont pas parmi les plus en évidence dans les clubs vidéo, leur vente en librairie, en magasin, par correspondance, marche assez bien pour que de nouveaux titres, et de nouvelles disciplines, voient le jour constamment.

Beaucoup de vidéophiles sont en effet tentés de posséder leur cassette de nouvelle cuisine chinoise, alors qu'ils préfèrent louer au club vidéo un film qu'ils verront une fois ou deux. Mais d'où vient cet engouement? On pourrait tracer le parallèle avec les succès de librairie qu'obtiennent tous ces ouvrages pratiques ou de références sur des sujets aussi divers que la construction de cabanes d'oiseaux ou la descente de rapides en canot. C'est au même type de public que s'adressent ces vidéocassettes pratiques. Quand on constate la piètre qualité de certaines de ces productions: un cuisinier qui nous livre ses secrets d'Etat: 2 recettes en une heure, ou un grand voyageur reconverti dans l'agence de voyage qui nous parle de ses vacances à Acapulco, on se dit avec mélancolie et après avoir déboursé 29,99\$ que d'enregistrer 2 émissions de cuisine gastronomique à la télé ou de filmer l'ami de la famille qui revient d'un tour d'Europe aurait certainement coûté moins cher... et comporté moins de temps morts. Amateurlisme au moment du tournage, montage aléatoire, vocabulaire approximatif et intérêt très tenu font d'assez tristes documents quand ils se rencontrent...

DES POSSIBILITÉS INFINIES...

Encore en pleine expansion, le champ de la vidéocassette pratique pourrait assez finalement s'ouvrir à des thèmes ou à des concepts éducatifs un peu plus rigoureux, tels l'apprentissage de langues étrangères, la visite de grands musées, les rudiments de l'écriture pour les enfants, etc. En fait, les possibilités sont infinies et les moyens pour les réaliser pas trop onéreux. Une des principales caractéristiques de la révolution vidéo étant son degré élevé de pénétration dans les foyers: les informations pratiques en sont d'autant plus facilement assimilables.

... ET DES PRODUCTIONS LIMITÉES

Cet aspect «facile» des informations mises en images est peut-être l'arme à deux tranchants de la révolution de l'image commencée avec la télévision et qui se poursuit avec le magnéto-scope. Outre les télé-éducatives, les modèles de télévision nord-américaine sont assez populistes et tendent à exploiter le côté spectaculaire des situations. Les productions «pratiques» suivent trop souvent cette tendance et on ne peut que regretter qu'il y en ait si peu d'intéressantes et de créatives.

On retrouve un peu le même phénomène avec les vidéos expérimentaux. Vous avez déjà entendu parler de ces vidéocassettes de 2 heures que l'on peut se repasser à l'infini et où un splendide feu de cheminée vient ajouter une note de confort douillet à votre 2 1/2 sans jamais de risques d'étincelles sur votre tapis. Vous avez peut-être aussi vu de ces scènes d'aquarium qui calment l'esprit et disposent à la méditation intérieure?... Sachez que ces productions environnementales commerciales sont directement inspirées de travaux effectués par tous ces artistes de vidéo d'avant-garde qui travaillaient déjà sur ces concepts, il y a 10, 15 ans.

Évidemment, ne cherchez pas les œuvres des artistes new-yorkais du Kitchen comme Brian Eno, Laurie Anderson ou Nam June Paik au club vidéo du coin, vous risqueriez d'attendre longtemps. Les recherches et les expérimentations des «vidéastes» d'avant-garde n'ont malheureusement pas ou peu d'influence (ou de débouchés) sur le marché de la vidéocassette, puisque l'immédiatement consommable et le très facilement accessible et commercialisable ont seuls droit de cité.

SELECTION DE FILMS

LES VIDÉOS PRATIQUES

Si vous venez de prendre le pari farfelu de regarder un vidéo d'intérêt pratique par soir jusqu'à l'épuisement du stock de cassettes existant, vous venez de vous condamner à passer toutes vos soirées devant votre téléviseur pour les sept prochaines années au moins. Vous en ressortirez cultivé en surface, avec une culture kaléidoscopique qui s'étendra des moeurs de la gazelle mâle dans les steppes du Kenya occidental à l'apprentissage du serbo-croate rapide. Parcourons les diverses étapes par lesquelles vous passerez lors de votre grand périple à la recherche de la culture globale et télévisée.

N.B.: Les films disponibles au Québec sont identifiés par un (Q) et les films disponibles aux États-Unis par un (E.-U.)

Avant de se lancer dans l'entreprise aventureuse de la connaissance, mieux vaut savoir ce que les astres vous réservent. **ASTRO 86**, avec Anne-Marie Chailifoux (Q) vous révèle tout ce qui vous attend dans l'année, mois par mois, dans des domaines aussi essentiels que les voyages et la loterie, sans oublier les valeurs sûres: famille, amour, santé.

La famille, justement, est gâtée par les vidéos pratiques: de la naissance à l'âge d'or, les cassettes vous prennent en charge. **THE JOY OF NATURAL BIRTH (E.-U.)** vous informera sur les secrets de l'accouchement naturel Lamaze. Huit vedettes hollywoodiennes témoignent de leur expérience vécue, dont Kenny Rogers et Peter Strauss. La seule méthode qui permette aux hommes d'avoir des enfants... Notons également **WHAT EVERY BABY KNOWS: A GUIDE TO PREGNANCY AND CHILD BIRTH (E.-U.)**. Maintenant, il faut s'occuper de la progéniture. **CREATIVE PARENTING: THE FIRST 12 MONTHS (E.-U.)** explique aux parents l'ABC de la nutrition, des changements psychologiques et physiologiques qui interviennent chez les nourrissons, sans oublier le volet spécial simplicité du père, décidément très à la mode. Dans le même esprit: **THE ACOG CHILDBIRTH PREPARATION PROGRAM (E.-U.)**.

Pour les parents inquiets des mille dangers qui guettent les enfants dans la maison, voici **THE BABY SAFE HOME (E.-U.)**. Et si jamais quelqu'un avait trop de Lysol ou tombait du toit du garage, **FIRST-AID (E.-U.)**, un documentaire produit en collaboration avec la Croix Rouge Internationale, vous servira de guide de soins à apporter en cas d'urgence. Vous hésitez à laisser votre rejeton entre les mains de n'importe quelle gardienne quand vous partez? Faites visionner à la petite voisine le **COURS DE GARDE-ENFANT (Q)**, produit par la Ligue de sécurité du Québec, une série de 13 demi-heures. Vous partez le coeur léger pour votre partie de cartes, non sans avoir revu **WIN AT BRIDGE (E.-U.)**, ou un expert vous révèle ses trucs. On n'y apprend pas comment tricher...

Mettez à profit les enseignements tirés de ces 2 cassettes ou l'aspect pratique le dispute à l'essentiel: **L'ART DE LA PHOTOGRAPHIE ÉROTIQUE (Q)** et **HOW TO STRIP FOR YOUR LOVER (1) (E.-U.)**. Si ensuite vous attrapez le SIDA, consolez-vous, **AIDS: WHAT IS IT (E.-U.)** ? et **CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE SIDA (Q)** vous apprendront tout sur l'état de votre maladie...

Vous planifiez des vacances? La liste des documentaires et vidéos de voyage est longue: **PARTIR POUR PUERTO VALLARTA (Q)**, **PARTIR POUR ACAPULCO (Q)**, **PARTIR POUR LA MARTINIQUE (Q)**, **PLEIN SUD: DESTINATION SOLEIL (Q)**, **ALASKA (E.-U.)**, **HAWAII (E.-U.)**, **VACANCES AFRICAINES (Q)**, **LE GRAND TOUR D'EUROPE (Q)**, etc. Aucun endroit dans le monde qui a déjà été mis sur carte postale n'échappe à la règle. Mais peut-être préférez-vous vous imprégner du calme bucolique de la nature? **AU ROYAUME DE LA TRUITE MOUCHETÉE (Q)**, **L'ABC DE L'ORIGINAL ET LA SAISON DES AMOURS (Q)**, **CHASSE ET PÊCHE (Q)**, **INFO CHASSE ET PÊCHE 86 (Q)**, **DUCKS UNLIMITED'S VIDEO GUIDE TO WATERFOWL BIRDS (E.-U.)**, ne sont que quelques uns de ces titres.

Les sportifs de salon qui idolâtraient les vedettes ou les actifs sont gâtés par les vidéocassettes: on leur apprend **LE JEU DE GOLF (Q)**, **LE SKI COUNTRY (E.-U.)**, le baseball; **PETE ROSE: WINNING BASEBALL (E.-U.)**. En vrac: **SURF'S UP (E.-U.)**, **LEARN TO SKI, (E.-U.)**, **A KNIGHT OF BASEBALL (E.-U.)**, **SPORT CLINIC: BASEBALL, SOCCER (E.-U.)**, **LA SAGA DES GLORIEUX (Q)** et **GUY LAFLEUR CASSETTE SOUVENIR (Q)** combleront les fans du canadien.

Un peu de culture après tout ce sport? Apprenez à peindre avec **PORTRAIT PAINTING / LANDSCAPE PAINTING / DRAWING (E.-U.)**. On ne fournit pas le velours noir... Vous avez raté la comète de Halley? Qu'à cela ne tienne, voici **HALLEY'S COMET-A VIEWER'S GUIDE (E.-U.)**. En attendant la vidéocassette de l'Ancien Testament, patientez avec **WHERE JESUS WALK (E.-U.)**, ou tournez-vous vers les cultes exotiques avec **VAUDOU (Q)**. Vous pouvez également apprendre à arrêter de fumer: **FRESHSTART: 21 DAYS TO STOP SMOKING (E.-U.)**, ou vous recycler si vous aspirez au mode de vie Yuppie: **CHANGE YOUR JOB TO CHANGE YOUR LIFE (E.-U.)**, **CAREER STRATEGIES 1 & 2 (E.-U.)**, **PROFESSIONAL STYLE (E.-U.)**, **PERSUASIVE SPEAKING (E.-U.)**.

Vous pouvez également faire des exercices d'aérobique avec vos vedettes préférées, apprendre à cuisiner, écouter les sermons de preachers. Depuis quelques années, tout le monde se trouve subitement quelque chose d'intelligent à enseigner aux vidéophiles. À travers toute cette production, élaborez votre propre palmarès du vidéo le plus inutile de la semaine. Peut-être finirez-vous par en trouver un qui en vaille réellement le visionnement.

PROCHAINE LEÇON:

Vendredi 21 novembre 1986

- Le deuxième âge de la révolution vidéo
- Cinéma et vidéo: un combat?
- Les versions françaises: un éternel problème
- Les «party vidéo»
- Les nouveautés d'automne

Demain, Mardi 18 novembre 1986... au Collège Marie-Victorin

18 h 30 Exposition gratuite de magnétoscopes, caméras, cassettes, livres...

19 h 30 Conférence sur... LE TOURNAGE ET LE MONTAGE VIDÉO (équipement, planification, trucs, effets spéciaux...)

avec M.F. Bazzo, auteure du cours et J.-P. Maher, producteur Supertel Vidéo

Renseignements 325-0150 et inscriptions: poste 2382 ou 2274

Cours présenté par le collège marie-victorin en collaboration avec La Presse

Les Américains croient qu'ils sont trop gras

UPI
NEW YORK

■ Selon un sondage, un nombre substantiel d'Américains qui pèsent un poids normal se perçoivent comme trop gras et la majorité sont plus préoccupés par leur santé qu'il y a cinq ans.

Le sondage réalisé à l'échelle nationale indique aussi que la plupart des Américains ont changé leur diète et se sont mis à faire de l'exercice pour se mettre en forme.

« C'est le reflet des valeurs qu'encourage notre culture », a déclaré Frank Walton, président de la maison de sondage Research & Forecasts, qui a interrogé 1 024 adultes l'été dernier.

Walton a expliqué qu'on demandait d'abord aux gens leur poids et leur grandeur et plus tard, s'ils souffraient d'embonpoint.

Chez les femmes, 52 p. cent des répondantes ont déclaré un certain embonpoint alors que dans

les faits seulement 25 p. cent accusaient un peu de « bagage excédentaire », si l'on se fie aux chartes émises par les compagnies d'assurances. Chez les hommes, 40 p. cent déplorait des surplus graisseux alors que le chiffre aurait dû se limiter à 11 p. cent.

Même si les répondants se sont dits un peu gras, 70 p. cent se sont décrits comme des personnes en pleine forme. Paradoxalement, la plupart ont avoué qu'ils considéraient l'embonpoint néfaste pour la santé.

« Les gens semblent vraiment mêlés au sujet de l'embonpoint », admet Walton. Selon lui, la confusion vient probablement du fait qu'on retrouve un nouveau livre traitant de diètes à chaque semaine sur les tablettes des libraires et de la préoccupation culturelle pour le poids.

Le sondage ajoute que 69 p. cent des Américains font plus d'exercice et que 88 p. cent ont changé leur diète dans les cinq dernières années pour des raisons de santé.

LES HAUT DE GAMME



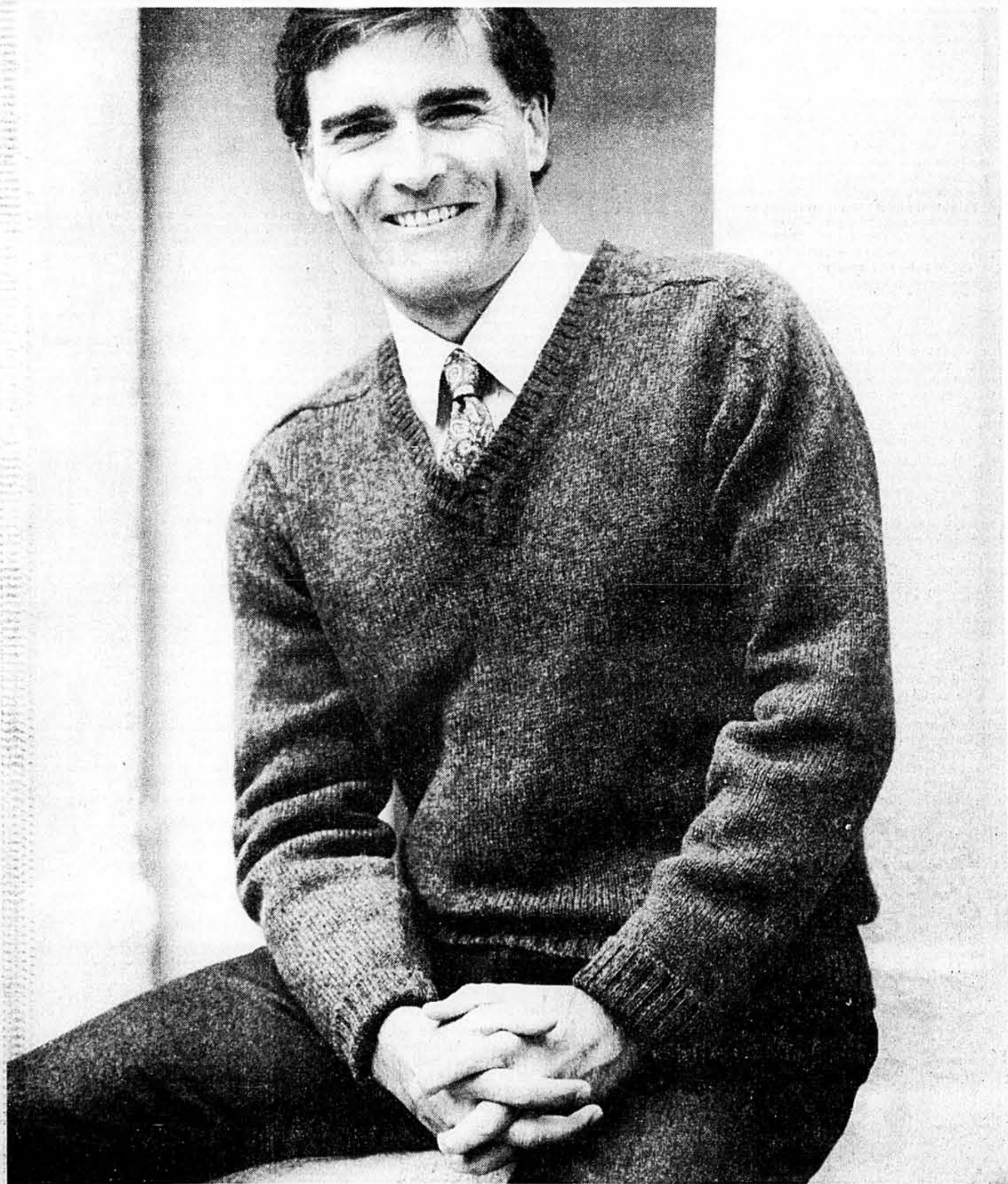
ST-LÉONARD TOYOTA
Où on en fait un peu plus

7665, boul. Lacordaire
au sud de Métropolitain
(514) 252-1373

Du lundi au jeudi de 9h à 22h
Le vendredi de 9h à 21h

Venez faire l'essai
de la voiture de vos rêves.

le Jour de la SE POURSUIT Baie



Achetez ces vêtements 'Grenadier^{m.c.}' et
VOUS EN AUREZ VRAIMENT POUR VOTRE ARGENT

12⁹⁹
CH.

Chandails 'Grenadier^{m.c.}' en pure laine Shetland

Venez à la Baie et laissez-vous tenter par un ou plusieurs chandails. Modèles à manches longues, à encolure ras du cou ou en V, offerts dans une excellente gamme de coloris populaires y compris unis et chinés bleu, gris, vert, brun et bruyère. Tailles P.M.G.TG. C'est aussi une excellente idée de cadeau!

Vêtements pour hommes, rayon 853

RABAIS \$5 DE \$5

Pantalons 'Grenadier^{m.c.}'

Vous pensiez payer bien plus cher pour un tel pantalon. Avec bande de taille tenant bien en place, 2 poches cavalière, et 2 poches revolver boutonnées. Excellente sélection de coloris des plus populaires y compris gris, noir, beige, marine et chameau. Tailles 30 à 40. Des pantalons qui resteront beaux longtemps. Ord. 29.99, 24.99 ch.

Vêtements pour hommes, rayon 847

En vigueur jusqu'au 19 novembre.

C'est MOINS CHER que vous pensiez au Jour de la Baie



NOËL

Un petit déjeuner avec le Père Noël... tout un événement à la Baie!

Les samedis 6, 13 ou 20 décembre 1986 à 9 h, venez déguster une amusante crêpe «bonhomme» avec saucisses accompagnée de lait, lait au chocolat, thé ou café... et tout plein de surprises, de l'animation et de la bonne humeur. **3⁹⁹** par pers.

Billets en vente à partir du 15 novembre au comptoir Ticketron des magasins la Baie.

la  Baie